



UNIVERSITÉ
SAVOIE
MONT BLANC

Commission de la Formation et de la Vie Universitaire

- Séance du 4 avril 2024 -

Délibération n°3.04/04/2024 relative au règlement intérieur de l'IUT Annecy

*Vu le code de l'éducation et notamment ses articles L 613-1, L712-1 et L712-6-1,
Vu les statuts de l'université Savoie Mont Blanc, adoptés par le conseil d'administration en sa séance du 7 juillet 2015, modifiés, et notamment son article 22,*

Article unique : adoption du règlement intérieur de l'IUT Annecy

Documents fourni en annexe.

Résultat du vote :

Membres en exercice : 31

Quorum : 16

Membres présents : 12

Membres représentés : 6

Nombre de votants : 18

Nombre de suffrages exprimés : 16

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 16

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université Savoie Mont Blanc, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des membres présents et représentés, le règlement intérieur de l'IUT Annecy, tel que présenté en séance et décrit en annexe.

Chambéry, le 27 mai 2024

Le Président de l'Université Savoie Mont Blanc

Philippe Galez

La présente délibération prend effet à compter de sa publication et de sa transmission au recteur.

Classée au registre des délibérations de la commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU), consultable à la direction des études et de la vie étudiante (DEVE)	Publiée le : Transmise au recteur le :
-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------

Modalités de recours contre la présente délibération : *La présente délibération pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au recteur, d'un recours administratif auprès du président de l'université Savoie Mont Blanc ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative. La requête peut être déposée au greffe de la juridiction ou adressée par voie postale ou par la voie de l'application « Télécours citoyens » sur le site www.telerecours.fr.*

En cas de recours administratif préalable, le délai du recours contentieux est prolongé de la durée de réponse de l'auteur de la décision. Dans cette hypothèse, vous disposez de deux mois pour déposer un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Grenoble conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, à compter de la notification d'une décision expresse ou de la naissance d'une décision implicite de rejet résultant du silence gardé par l'administration pendant deux mois.



Règlement intérieur

de l'IUT de Annecy

En conformité avec le règlement intérieur de l'Université Savoie Mont Blanc approuvé par le Conseil d'administration en sa séance du 18 février 2020

Adopté le 15 juin 2023 par le Conseil d'IUT.

Adopté le 4 avril 2024 par la CFVU de l'Université Savoie Mont-Blanc

VISAS

- Décret n°2023-469 du 15 juin 2023 relatif à la licence professionnelle « bachelor universitaire de technologie »
- Arrêté du 22 janvier 2014 modifié fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
- Arrêté du 27 mai 2014 modifié fixant la nomenclature des mentions du diplôme national de licence professionnelle ;
- Arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle ;
- Arrêté du 15 avril 2022 portant définition des programmes nationaux de la licence professionnelle « bachelor universitaire de technologie » et abrogeant l'arrêté du 3 août 2005 modifié relatif au diplôme universitaire de technologie dans l'Espace européen de l'enseignement supérieur et l'arrêté du 15 septembre 1988 relatif à la prise en compte, à titre expérimental, des activités physiques et sportives pour la délivrance du diplôme universitaire de technologie et ses annexes

- Circulaire n°2000-33 du 1er mars 2000 relative à l'organisation des examens dans les EPSCP.
- Délibération de la commission de la Formation et de la Vie Universitaire n°4.2 de l'USMB en date du 15.06.2023 relative aux dispositions générales des Licences professionnelles

ANNEXES

- Annexe 1 : Liste des formations de l'IUT d'Annecy

PREAMBULE

Ce règlement intérieur s'adresse aux étudiants en formation initiale ou continue, aux étudiants internationaux accueillis dans le cadre de programmes d'échange ou de coopération, aux apprenants et aux auditeurs.

Ce règlement intérieur de l'IUT complète, en ce qui concerne le fonctionnement particulier des IUT, le règlement intérieur général de l'Université Savoie Mont Blanc, dont les dispositions sont applicables aux apprenants et aux auditeurs ainsi qu'aux personnels de l'Institut et autres utilisateurs des locaux à quelque titre que ce soit.

Il est affiché dans chaque département, et dans les services administratifs. Les statuts de l'Institut sont également à disposition dans les secrétariats des départements ainsi qu'à la direction de l'IUT. Les statuts et le règlement intérieur de l'Institut sont également consultables sur le site internet de l'Institut.

Le règlement est établi en conformité avec les statuts de l'IUT.

L'Institut Universitaire de Technologie d'Annecy est composé de neuf départements d'enseignement qui correspondent aux grandes spécialités de bachelor universitaire de technologie (BUT) qui y sont enseignées. Ils préparent aux B.U.T., à des licences professionnelles dont le parcours de formation est organisé en 60 crédits européens venant sanctionner un niveau de 180 crédits européens, à des diplômes d'université (DU) et à des diplômes d'Etat. La liste des diplômes est jointe en annexe 1 et sera mise à jour en conseil d'IUT si nécessaire.

En application de l'article L811-1 du code de l'éducation, les usagers du service public de l'enseignement supérieur sont les bénéficiaires des services d'enseignement, de recherche et de diffusion des connaissances et, notamment, les étudiants inscrits en vue de la préparation d'un diplôme ou d'un concours, les personnes bénéficiant de la formation continue et les auditeurs.

1. CALENDRIER ET ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS :

Le calendrier annuel des enseignements et des stages en entreprise est communiqué, dans chaque département, dès le début de l'année universitaire.

Les parcours de formation de licence professionnelle articulent et intègrent enseignements théoriques, enseignements pratiques, mises en situation professionnelle, apprentissage de méthodes et d'outils, périodes de formation en milieu professionnel, notamment stages et projets tutorés individuels ou collectifs.

La pédagogie fait une large place à l'initiative de l'étudiant et à son travail personnel, pour mettre en œuvre et démontrer les connaissances et les compétences acquises.

Les parcours de formation permettent à l'étudiant :

- l'acquisition de connaissances et de compétences dans les secteurs concernés ;
- un apprentissage de la mise en œuvre de ces connaissances et compétences dans les métiers visés
- d'acquérir des compétences transversales lui permettant de développer une pensée critique et d'appréhender les concepts et les enjeux de développement durable, de responsabilité sociétale, d'éthique, de mondialisation, d'interculturalité et de transition écologique ;
- l'apprentissage des outils numériques ;

- d'acquérir un niveau certifié du cadre européen commun de référence pour les langues dans au moins une langue vivante étrangère.

Lorsque la formation est dispensée en alternance, les périodes en milieu professionnel tiennent lieu de périodes de stage.

Les formations sont organisées en semestres, en ensembles cohérents d'unités d'enseignement permettant l'acquisition de blocs de connaissances et de compétences et en unités d'enseignement afin de séquencer les apprentissages.

Les parcours de formations sont sanctionnés, selon le cursus suivi :

- Par un bachelor universitaire de technologie (B.U.T.), diplôme national organisé en 180 crédits européens et comportant diverses spécialités dont chacune correspond à un département spécifique de l'IUT. Un diplôme, au niveau intermédiaire de 120 crédits, appelé diplôme universitaire de technologie (DUT), sera délivré à l'issue de la validation des deux premières années du B.U.T. ;
- Par une licence professionnelle (LP), diplôme national organisé en 60 crédits européens venant sanctionner un niveau de 180 crédits européens.

Spécificités des B.U.T.

La durée des activités de formation est de 2 000 heures d'enseignement encadré pour les B.U.T. secondaires et de 1 800 heures pour les B.U.T. tertiaires.

Pour les B.U.T. spécifiques en alternance, la maquette horaire peut être réduite de 15 à 25% du volume horaire global de l'année, incluant les projets tutorés selon les recommandations de la commission pédagogique nationale. Cette diminution est répartie sur l'ensemble des semestres du cursus.

Chaque B.U.T s'appuie sur un référentiel d'activités et de compétences qui identifie des compétences finales ainsi que leurs composantes essentielles ; ces dernières contribuent à l'évaluation de la compétence finale auxquelles elles se réfèrent. Le référentiel de formation de chaque B.U.T précise, pour chaque parcours, le niveau de compétences visé ainsi que les ressources et les situations d'apprentissage nécessaires à l'acquisition de la compétence.

Chaque spécialité de B.U.T. propose un ou des parcours définis par 4 à 6 blocs de compétences dénommées compétences finales. Chaque bloc de compétences est décliné par niveau tout au long du parcours. Chaque niveau de développement des compétences s'organise sur les deux semestres d'une même année. Chaque UE se réfère à une compétence et à un niveau de cette compétence.

Chaque unité d'enseignement est composée de deux éléments constitutifs : un pôle "Ressources", qui permet l'acquisition des connaissances et méthodes fondamentales, et un pôle "Situation d'apprentissage et d'évaluation" (SAÉ) qui englobe les mises en situation professionnelle au cours desquelles l'étudiant développe la compétence et à partir desquelles il fera la démonstration de l'acquisition de la compétence dans la démarche portfolio.

Chaque B.U.T. s'appuie pour deux tiers du volume global des heures sur le programme national de sa spécialité et pour un tiers du volume horaire global des heures sur des adaptations locales de la formation définie par la commission de la formation et de la vie universitaire, après avis du conseil de l'IUT. Ces adaptations permettent notamment de tenir compte de l'environnement local, de la diversité des profils d'étudiants et d'adapter les parcours à l'évolution des métiers et aux enjeux socio-culturels et internationaux de la société. Elles sont mises en œuvre sur les contenus de formation (i.e. ressources) et sur les mises en

situations professionnelles (i.e. projets, stages...) et ne peuvent définir de nouvelles compétences autres que celles définies dans les programmes nationaux. Elles sont réparties sur les 3 années sans dépasser 40 % du volume horaire d'enseignement de chaque année de B.U.T. hors projets tutorés.

La répartition horaire (CM/TD/TP) prend en compte la règle ci-dessous :

- pour les spécialités secondaires, au moins 50 % des heures étudiant (2000h d'enseignements encadrés + 600h de projets tutorés) sont consacrées aux enseignements pratiques et aux mises en situation professionnelle.
- pour les spécialités tertiaires, au moins 40% des heures étudiant (1800h d'enseignements encadrés + 600h de projets tutorés) sont consacrées aux enseignements pratiques et aux mises en situation professionnelle.

Les 600h de projets tutorés sont réparties sur les trois années avec chaque année un minimum de 150h et un maximum de 250h selon les spécialités. Les projets tutorés sont des éléments essentiels et fondamentaux du pôle « Situation d'Apprentissage et d'Évaluation » des UE de chaque semestre.

Le volume horaire y compris le projet tutoré est distribué de manière homogène sur les 3 années sans excéder chaque année une moyenne maximum de 33h/semaine.

Le Projet Professionnel et Personnel (PPP) est construit sur l'ensemble du cursus pour permettre à l'étudiant de préciser au fur et à mesure son orientation d'insertion professionnelle et la trajectoire pour y parvenir. Le PPP vise notamment à permettre à l'étudiant de comprendre le référentiel de compétences de sa formation et les éléments le structurant afin qu'il soit informé des modalités d'évaluation des compétences.

Spécificités des diplômes d'université

Les diplômes d'université proposés par l'IUT sont organisés selon les règles spécifiques propres à chacun d'entre eux, validées en commission de la formation et de la vie universitaire du conseil académique de l'Université Savoie Mont-Blanc.

2. ASSIDUITE

L'assiduité à toutes les activités pédagogiques inscrites à l'emploi du temps organisées dans le cadre de la formation est obligatoire pour les étudiants inscrits en B.U.T. Elle participe à la réussite des étudiants. L'obligation d'assiduité est associée à une évaluation par contrôle continu intégral.

Les usagers bénéficiant d'horaires aménagés (sportifs, artistes, musiciens), les étudiants salariés et les apprenants sont soumis aux mêmes obligations d'assiduité inscrites ci-dessus, sauf conventionnement spécifique.

Les usagers en situation de handicap ponctuel ou permanent peuvent bénéficier sur justificatif d'un aménagement de leur emploi du temps. Un protocole sera mis en place avec le SSE (Service de Santé Etudiant) et la Cellule d'Accueil et d'Accompagnement des Étudiants en Situation de Handicap (C2AESH) de l'USMB.

Dans le cas d'une absence prévisible, l'usager ou son représentant légal, doit en informer par avance le département ou la formation dont il dépend, en présentant les justificatifs (certificat médical, convocation à un examen ou tout autre document officiel). Les mesures particulières qui pourraient être accordées, n'obligent en aucune manière l'IUT à mettre en place des dispositifs supplémentaires (prise de notes, cours spécifique).

L'enseignant doit constater l'absence d'un usager et en informer le secrétariat du département.

En cas d'absence imprévisible, L'usager doit fournir un justificatif d'absence écrit au plus tard dans les 48 heures ouvrées à compter du premier jour de son absence, auprès du secrétariat de son département ou de la formation dont il dépend. Après ce délai, toute absence sera automatiquement considérée comme injustifiée.

Au vu du justificatif, le directeur des études ou le chef de département apprécie la validité de l'absence. Toute falsification de justificatif d'absence fera l'objet d'une demande de saisine de la section disciplinaire du conseil académique de l'université.

En cas d'absence justifiée à une évaluation, validée par le directeur des études ou le chef de département et, à la demande de l'usager ou à l'initiative du responsable de l'enseignement, une épreuve de remplacement pourra être organisée, dans la mesure du possible et sous la forme jugée idoine par l'enseignant, dans le respect du principe d'égalité.

En cas d'impossibilité absolue d'organiser une épreuve de remplacement (évaluation liée à une sortie sur le terrain, par exemple), l'épreuve sera neutralisée.

En cas de nouvelle absence justifiée à l'épreuve de remplacement, l'étudiant sera considéré comme défaillant.

En cas d'absence justifiée prolongée qui serait concernée par plusieurs épreuves d'une même UE, le directeur des études peut proposer que l'évaluation de cette UE repose sur au moins deux épreuves au cours du semestre permettant d'assurer l'évaluation de tous les modules de l'UE. En cas d'absence à ces épreuves de substitution, l'étudiant sera considéré comme défaillant.

Si une épreuve de remplacement est organisée, tout usager concerné, est tenu d'y participer, sauf justificatif validé.

Les absences sont décomptées en unités par demi-journée et module prévus à l'emploi du temps.

Les absences aux activités pédagogiques sont comptabilisées par semestre.

En fin de semestre, un bilan de l'assiduité est effectué et transmis au jury du département de l'usager. Le jury, souverain, pourra en tenir compte pour l'attribution éventuelle de points jury lors de la validation des unités d'enseignement du semestre.

En cas de manquements répétés à l'obligation d'assiduité (au-delà de trois absences injustifiées), un malus sur la moyenne des unités d'enseignement du semestre sera appliqué. L'affectation des points se fera à égale proportion sur toutes les UE sur le semestre selon l'échelle suivante :

Nombre d'absences	<3	=4	=5	=6	=7	=8	=9	=10	>=15	>=20
malus	0	-0,25	-0,5	-0,75	-1	-1,25	-1,5	-1,75	-2	-3

Ce malus apparaîtra de façon distincte sur le relevé de notes semestriel.

Dans tous les cas, l'absence injustifiée à une épreuve de contrôle continu entraîne l'attribution d'une mention ABI pour l'épreuve.

Les problèmes d'assiduité et de comportement peuvent être indiqués sur les avis de dossiers de candidature aux poursuites d'études.

Pour les usagers boursiers, l'établissement signale à l'organisme gestionnaire de la bourse toute absence prolongée non justifiée.

Pour les étudiants en alternance, le signalement de leur absence et de leur retard doit être effectué à la fois auprès de leur département d'enseignement et auprès de leur entreprise.

3. RETARD ET EXCLUSION DE COURS, DEPART ANTICIPE

La ponctualité est une obligation stricte. Trois retards constatés et non justifiés équivalent à une absence injustifiée qui sera prise en compte dans le total des absences du semestre.

En cas de manquements (retards, comportements non appropriés) aux obligations des usagers et de perturbations ponctuelles de la vie du cours ou de l'IUT l'enseignant qui les constate en informe la direction de l'IUT.

Le directeur ou la directrice de l'IUT peut convoquer l'usager en vue d'un rappel au règlement intérieur. En cas de manquements graves ou répétés, le directeur ou la directrice de l'IUT transmet au Président ou à la Présidente de l'université, seule autorité compétente pour apprécier l'opportunité d'une poursuite disciplinaire ou pour décider d'une exclusion, lorsque les nécessités du maintien de l'ordre le justifient.

4. MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES ET DE COMPETENCES (MCCC)

Les MCCC détaillent les règles applicables en matière d'épreuves (types, nature, durée) et de calcul des résultats. Elles sont définies par les équipes pédagogiques.

Les règles relatives aux MCCC sont adoptées, après avis du conseil d'IUT, par la commission de la formation et de la vie universitaire du conseil académique en fonction des objectifs spécifiques de chaque formation et des types de parcours.

Elles doivent être portées à la connaissance des usagers, par voie d'affichage, dans le mois qui suit le début de l'année universitaire.

Ces modalités de contrôle ne peuvent être modifiées en cours d'année et sont applicables pour l'année universitaire en cours.

Spécificités du B.U.T.

Pour les B.U.T., le principe du contrôle des connaissances et des compétences est celui du contrôle continu intégral. Celui-ci s'entend comme une évaluation régulière reposant sur plusieurs épreuves.

Il comprend :

- Les contrôles individuels écrits et oraux
- Les mémoires correspondants à des projets
- Les travaux en groupe restreint
- Les épreuves en travaux dirigés ou en travaux pratiques
- L'évaluation des mises en situation professionnelles du pôle « Situation d'apprentissage et d'évaluation » en prenant appui sur la démarche portfolio
- L'évaluation du portfolio de l'étudiant à partir du semestre 2

Le ou les stages en entreprise font l'objet d'une évaluation particulière. Ils donnent lieu à la rédaction d'un rapport donnant lieu à une soutenance orale.

Les MCCC sont définies par les équipes pédagogiques des départements, conformément aux programmes nationaux.

5. NOTES ET RESULTATS

Les notes et résultats seront communiqués à l'usager dans la mesure du possible dans un délai maximum d'un mois après le contrôle. L'usager est tenu de consulter ses résultats affichés en

ligne sur l'intranet. Ces résultats sont indicatifs et non officiels. Les notes deviennent définitives qu'après délibération du jury.

Chaque usager a droit à avoir communication de l'ensemble de ses notes. Les copies sont personnelles et ne peuvent, en aucun cas être consultées par des personnes tierces en dehors de l'étudiant lui-même.

Toute demande d'explication d'une note doit être effectuée auprès de l'enseignant dans un délai de quinze jours après sa communication.

6. MODALITES D'OBTENTION DU DIPLOME

Pour les licences professionnelles, les modalités d'obtention du diplôme font l'objet d'une compensation des résultats obtenus. Cette compensation respecte la progressivité des parcours.

Les diplômes sont délivrés par le président de l'université sur proposition du jury.

Le jury présidé par le directeur de l'IUT délibère souverainement à partir de l'ensemble des résultats obtenus par l'étudiant. Il se réunit chaque semestre pour se prononcer sur la progression des étudiants, la validation des unités d'enseignement, l'attribution du diplôme universitaire de technologie au terme de l'acquisition des 120 premiers crédits européens du cursus et l'attribution de la licence professionnelle « bachelor universitaire de technologie ».

6.1 Modalités de passage et d'obtention du B.U.T.

Les blocs de connaissances et de compétences de même que les unités d'enseignement sont capitalisables.

Les unités d'enseignement sont définitivement acquises et capitalisables dès lors que l'usager a acquis la moyenne à l'ensemble « pôle ressources » et « SAÉ ». L'acquisition de l'unité d'enseignement emporte l'acquisition des crédits européens correspondants. Toute unité d'enseignement capitalisée est prise en compte dans les dispositifs de compensation.

À l'intérieur de chaque unité d'enseignement, le poids relatif des éléments constitutifs, soit des pôles « ressources » et « SAÉ » varie dans un rapport de 40 à 60%. En troisième année, ce rapport peut être apprécié sur l'ensemble des deux unités d'enseignement d'une même compétence.

Les unités d'enseignement sont affectées d'un coefficient qui peut varier dans un rapport de 1 à 3 au sein du même semestre. Chaque coefficient est défini en cohérence avec le nombre d'ECTS correspondant.

Les blocs de connaissances et de compétences peuvent être affectés d'un coefficient qui peut varier de 1 à 2. Ainsi, la somme des coefficients affectés à une compétence ne doit pas dépasser le double de la somme des coefficients d'une autre compétence.

Les usagers peuvent participer à des modules facultatifs non prévus au programme national (sport, investissement, langues selon la spécialité ou le parcours) pouvant faire l'objet d'une bonification en référence aux dispositions des MCCC.

Les usagers faisant preuve d'un investissement particulier durant leurs études pourront bénéficier d'une bonification telle que prévue aux MCCC validée par le jury de B.U.T. L'engagement étudiant au sens de l'article L 611-9 du code de l'éducation pourra être valorisé par le jury dans le cadre du dispositif de prise en compte de l'engagement étudiant arrêté par l'établissement. La valorisation sera intégrée à la maquette de la formation via les MCCC.

La poursuite d'études dans un semestre pair d'une même année est de droit pour tout étudiant.

La poursuite d'études dans un semestre impair du niveau supérieur est possible si et seulement si l'étudiant n'ayant pas validé le niveau inférieur, a obtenu :

- La moyenne à plus de la moitié des regroupements cohérents d'UE ;
- Et une moyenne égale ou supérieure à 8 sur 20 à chaque regroupement cohérent d'UE.

La poursuite d'études dans le semestre 5 nécessite de plus la validation de toutes les UE des semestres 1 et 2 ou est soumise à décision du jury.

La validation des deux UE du niveau d'une compétence emporte la validation de l'ensemble des UE du niveau inférieur de cette même compétence.

Le B.U.T. s'obtient soit par acquisition de chaque unité d'enseignement constitutive, soit par application des modalités de compensation. Le B.U.T. obtenu par l'une ou l'autre voie confère la totalité des 180 crédits.

La compensation s'effectue au sein de chaque unité d'enseignement ainsi qu'au sein de chaque regroupement cohérent d'UE.

Seules les UE se référant à un même niveau d'une même compétence peuvent ensemble constituer un regroupement cohérent. Aucune UE ne peut appartenir à plus d'un regroupement cohérent.

Au sein de chaque regroupement cohérent d'UE, la compensation est intégrale. Si une UE n'a pas été acquise en raison d'une moyenne inférieure à 10, cette UE sera acquise par compensation si et seulement si l'étudiant a obtenu la moyenne au regroupement cohérent auquel l'UE appartient.

Aucune compensation n'est possible entre blocs de compétences.

Durant la totalité du cursus conduisant au B.U.T., l'étudiant est autorisé à redoubler une seule fois chaque semestre dans la limite de 4 redoublements. En cas de force majeure dûment justifiée et appréciée par le directeur de l'IUT, un redoublement supplémentaire peut être autorisé. La décision définitive refusant l'autorisation de redoubler est prise après avoir entendu l'étudiant à sa demande. Elle doit être motivée et assortie de conseils d'orientation.

Dans le cas du redoublement d'un semestre, si un étudiant ayant déjà acquis une unité d'enseignement souhaite, notamment pour améliorer les conditions de réussite de sa formation, suivre les enseignements de cette unité d'enseignement et se représenter au contrôle des connaissances correspondant pour y obtenir et conserver des résultats plus favorables, il doit en faire la demande en début de semestre dans le cadre d'un avenant à son contrat pédagogique pour la réussite. Le résultat le plus favorable à l'étudiant sera alors retenu.

Tout usager souhaitant démissionner au cours de sa formation doit faire parvenir au service scolarité de l'Institut sa lettre de démission datée et signée.

Tous les parcours de B.U.T. sont sanctionnés par la délivrance du diplôme universitaire de technologie au terme de l'acquisition des 120 premiers ECTS du B.U.T.

6.2 Modalités d'obtention des licences professionnelles non intégrées dans un parcours de B.U.T.

Il est fait application des dispositions générales de licences professionnelles adoptées par la commission formation et vie universitaire du conseil académique.

7. STAGES

Concernant les parcours de formation de Licences Professionnelles validant 60 crédits européens, le cursus intègre des stages d'une durée de 12 à 16 semaines.

Pour les parcours de B.U.T., l'obtention du diplôme est subordonnée à l'accomplissement d'un ensemble de stages d'une durée de 22 à 26 semaines pour les B.U.T. en formation initiale. Ces stages peuvent être effectués à l'étranger.

Les périodes de stage sont réparties selon le calendrier suivant :

- 8 à 12 semaines les 4 premiers semestres ;
- 12 à 16 semaines la dernière année.

Les stages sont intégrés aux SAE des UE correspondant aux compétences développées pendant le stage.

Des stages facultatifs peuvent être proposés dans les MCCC des B.U.T. Ils ne donnent pas lieu à attribution de crédits européens ; ils peuvent, le cas échéant, donner lieu à une bonification par le jury à la moyenne de l'UE ou du module la ou le plus adapté(e) ou au diplôme selon un barème déterminé par l'équipe pédagogique dans les MCCC. Tout stage facultatif se déroule obligatoirement en dehors des temps d'activités pédagogiques (cours, examens, soutenance) et ne peut donner lieu à dispense d'assiduité.

Les stages en entreprise prévus dans le B.U.T. ou toute autre licence professionnelle font obligatoirement l'objet d'une convention tripartite entre l'entreprise d'accueil, l'Institut et l'étudiant même s'il s'agit d'un stage facultatif.

Elle est établie par le secrétariat de département et doit être signée impérativement par l'étudiant stagiaire ou son représentant légal, le représentant de l'organisme d'accueil, l'enseignant référent, le tuteur de stage et le directeur de l'Institut par délégation du Président de l'Université avant le départ en stage de l'étudiant.

Les modalités conduisant à une convention de stage sont fixées par les parties en présence dans les limites établies par la convention type de l'USMB.

Les stages impliquent l'élaboration d'un mémoire donnant lieu à une soutenance orale.

8 REORIENTATION

Afin de mieux répondre aux projets des étudiants, en tenant compte de leurs acquis antérieurs et de leurs besoins, des dispositifs de réorientation sont mis en place par l'université et permettent d'accompagner le projet de l'étudiant tout au long de son parcours. Des enseignements d'adaptation et un dispositif de passerelles entre formations sont ainsi mis en place si nécessaire.

Dans le cadre d'une demande d'intégration en B.U.T. en cours de cursus, la commission d'admission étudie la demande en fonction de la capacité d'accueil fixée, et précisera le contrat pédagogique de l'étudiant pour faciliter sa réussite (modalités d'adaptation, d'accompagnement...). Dans chaque spécialité de B.U.T., des passerelles entrantes sont prévues sur les semestres 3 et 5.

Des paliers d'orientation pour les étudiants inscrits en B.U.T. sont également prévus en fin de semestre 1, semestre 2 et semestre 4 pour organiser les réorientations des étudiants vers d'autres formations, notamment licences, BTS ou écoles.

9. CONTRAT PEDAGOGIQUE POUR LA REUSSITE ETUDIANTE

Chaque étudiant s'engageant dans un parcours de formation conduisant à la licence professionnelle conclut un contrat pédagogique pour la réussite étudiante qui précise son parcours de formation, les mesures d'accompagnement destinées à favoriser sa réussite, ainsi que les éléments qui lui permettront de bénéficier d'une insertion professionnelle. Ce contrat constitue un engagement à visée pédagogique et professionnalisante. Il :

- 1° Prend en compte le profil, le projet personnel, le projet professionnel ainsi que ses contraintes particulières ;
- 2° Précise l'ensemble des caractéristiques du parcours de formation professionnalisant, les objectifs qu'il vise et, le cas échéant, ses modalités pédagogiques et les rythmes de formation spécifiques ;
- 3° Définit les modalités d'application des éventuels dispositifs personnalisés visés au troisième alinéa du I de l'article L. 612-3 du code de l'éducation ;
- 4° Énonce les engagements réciproques de l'étudiant et de l'établissement.

10. EVALUATION DES ENSEIGNEMENTS

Des procédures d'évaluation interne des formations et des enseignements seront mises en place avec l'aval des enseignants de manière régulière. Leurs modalités permettent la participation, selon des formes diversifiées, des usagers. Elles favorisent le dialogue nécessaire entre les équipes de formation et les usagers afin d'éclairer les objectifs et les contenus de formation, d'améliorer les dispositifs pédagogiques et de favoriser l'appropriation des savoirs. Aussi, chaque usager est tenu de répondre aux questionnaires qui lui sont adressés au cours de son cursus.

Les résultats de l'évaluation des enseignements et des formations par les étudiants sont analysés par le conseil de perfectionnement de la formation dans le respect de la charte de l'évaluation des enseignements de l'USMB. Le Conseil de l'IUT est ensuite informé de l'ensemble des évaluations internes des départements

11. MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR

Toute modification du règlement intérieur sera soumise à l'avis du conseil de direction de l'Institut, du conseil de l'IUT puis au vote de la commission de la formation et de la vie universitaire de l'USMB.

Annexe 1

LISTE DES DIPLOMES DES NEUF DEPARTEMENTS DE L'IUT D'ANNECY

Carrières sociales parcours Coordination et gestion des établissements et services sanitaires et sociaux (CS-CGE3S) comprenant :

- le B.U.T. en 3 ans

Gestion des Entreprises et des Administrations (GEA), comprenant :

- le B.U.T. en 3 ans
 - parcours « Gestion comptable, fiscale et financière »
 - parcours « Gestion et pilotage des ressources humaines »
 - parcours « Gestion, entrepreneuriat et management d'activités »
 - parcours « Contrôle de gestion et pilotage de la performance »
- les préparations
 - la préparation au DCG 2^e année (Diplôme de Comptabilité et de Gestion)
 - la préparation au DSCG (Diplôme supérieur de Comptabilité et de Gestion)

Génie Electrique et Informatique Industrielle (GEII), comprenant :

- le B.U.T. en 3 ou 4 ans si études aménagées musique et sport
 - parcours « Electricité et maîtrise de l'énergie »
 - parcours « Automatisme et informatique industrielle »
 - parcours « Electronique et systèmes embarqués »
 - parcours « Automatisme et informatique industrielle section aménagée sport ou musique études » (dernière cohorte accueillie en B.U.T. 1 en 2022/23)

Génie Mécanique et Productique (GMP), comprenant :

- le B.U.T. en 3 ou 4 ans si études aménagées musique et sport
 - parcours « Innovation pour l'industrie »
 - parcours « Management de process industriel »
 - parcours « Innovation pour l'industrie section aménagée sport ou musique études »
- la Licence Professionnelle Métiers de l'Industrie : Conception de Produits Industriels, parcours Chargé de Projet en Conception Mécanique orientation dessinateur-projeteur

Informatique (INFO), comprenant :

- le B.U.T. en 3 ans
 - parcours « Réalisation d'applications : conception, développement, validation »
 - parcours « Administration, gestion et exploitation des données »
 - parcours « Intégration d'applications et management du système d'information »

Mesures Physiques (MPh), comprenant :

- le B.U.T. en 3 ans
 - parcours « Techniques d'instrumentation »
 - parcours « Matériaux et contrôles physico-chimiques »
- la Licence Professionnelle Maintenance et Technologie : Technologie Médicale et Biomédicale, parcours Mesure et Contrôle pour l'Instrumentation Médicale

Qualité, Logistique Industrielle et Organisation (QLIO), comprenant :

- le B.U.T. en 3 ans
 - parcours « Organisation et supply chain »
 - parcours « Qualité et management intégré »

Réseaux et Télécommunications (R&T), comprenant :

- le B.U.T. en 3 ans
 - parcours « Cybersécurité »
- le DU Cybersécurité

Techniques de Commercialisation (TC), comprenant :

- le B.U.T. en 3 ou 4 ans si études aménagées sport et ski
 - parcours « Marketing digital, e-commerce et entrepreneuriat »
 - parcours « Business développement et management de la relation client »
 - parcours « Stratégie de marque et évènementiel section aménagée ski études »
 - parcours « Business développement et management de la relation client dédié aux métiers de la montagne »
- les Licences Professionnelles
 - Commercialisation de Produits et Services, parcours Management de la Relation Commerciale : Technico-commercial industriel
- le DU Assistant de Clientèle

Hors départements de formation :

- le DU International industrial and business management
- le DU International operations and business management
- le DU Internet des objets (Internet of things)
- le DU Instrumentation pour la physique des deux infinis
- les Licences Professionnelles :
 - Métiers de l'immobilier : transaction et commercialisation de biens immobiliers : parcours Transactions et gestion immobilières
 - E-commerce et marketing numérique parcours Outdoor Marketing et communications (en anglais)
 - Métiers de la mode parcours Outdoor Softgoods Design et Development (en anglais)



Commission de la Formation et de la Vie Universitaire

- Séance du 4 avril 2024 -

Délibération n°4.1.04/04/2024 relative aux prestations spécifiques facultatives

*Vu le code de l'éducation et notamment ses articles L 613-1, L712-1 et L712-6-1,
Vu les statuts de l'université Savoie Mont Blanc, adoptés par le conseil d'administration en sa séance du 7 juillet 2015, modifiés, et notamment son article 22,*

Article unique : Prestations spécifiques facultatives

Documents fourni en annexe.

Résultat du vote :

Membres en exercice : 31
Quorum : 16
Membres présents : 12
Membres représentés : 6
Nombre de votants : 18

Nombre de suffrages exprimés : 18
Contre : 0
Abstention : 0
Pour : 18

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université Savoie Mont Blanc, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des membres présents et représentés, les prestations spécifiques facultatives, telles que présentées en séance et décrites en annexe.

Chambéry, le 27 mai 2024

Le Président de l'Université Savoie Mont Blanc

Philippe Galez

La présente délibération prend effet à compter de sa publication et de sa transmission au recteur.

Classée au registre des délibérations de la commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU), consultable à la direction des études et de la vie étudiante (DEVE)	Publiée le :
	Transmise au recteur le :

Modalités de recours contre la présente délibération : La présente délibération pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au recteur, d'un recours administratif auprès du président de l'université Savoie Mont Blanc ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative. La requête peut être déposée au greffe de la juridiction ou adressée par voie postale ou par la voie de l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr.

En cas de recours administratif préalable, le délai du recours contentieux est prolongé de la durée de réponse de l'auteur de la décision. Dans cette hypothèse, vous disposez de deux mois pour déposer un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Grenoble conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, à compter de la notification d'une décision expresse ou de la naissance d'une décision implicite de rejet résultant du silence gardé par l'administration pendant deux mois.



**PRESTATIONS SPECIFIQUES FACULTATIVES
2024-2025**

	Objet	Public	Montant 2023-2024	Montant 2024-2025	Observations 2024-2025
USMB	Photocopies Service de photocopie à l'unité pour tous usages des étudiants de l'université	Tous les étudiants de l'université	copie noir et blanc : : 0,04 € (au service repro) copie couleur : : 0,18 € (au service repro)	copie noir et blanc : : 0,04 € (au service repro) copie couleur : : 0,18 € (au service repro)	
	Service d'impression Service d'impression de documents électroniques à l'unité pour tous usages des étudiants	Tous les étudiants de l'université	: 5 € pour 100 impressions : 20 € pour 500 impressions (sauf IUT Annecy)	: 5 € pour 100 impressions : 20 € pour 500 impressions (sauf IUT Annecy)	
	Renouvellement carte multi-services en cas de perte	Tous les étudiants de l'université	15 €	15 €	
LLSH	Cotisation annuelle d'adhésion à la testothèque <i>(tarif valable pour l'année universitaire)</i>	Etudiant inscrit en licence ou master psychologie autres universités	20 €	20 €	
	Cotisation annuelle d'adhésion à la testothèque <i>(tarif valable 12 mois à compter de la date d'adhésion)</i>	Personnalité extérieure titulaire d'un titre de psychologue depuis plus d'un an (sur présentation numéro ADEL)	50 €	50 €	
		Organisme (institutions, associations, sociétés...)	150 €	150 €	
	Tarif d'emprunt à la testothèque <i>(tarif valable 12 mois à compter de la date d'adhésion et quel que soit le nombre d'emprunt)</i>	Personnalité extérieure titulaire d'un titre de psychologue : depuis moins d'un an : depuis plus d'un an (sur présentation numéro ADEL)	50 € 100 €	50 € 100 €	
		Organisme (institutions, associations, sociétés...)	300 €	300 €	
	Tarifs de caution des emprunts à la testothèque <i>(sommes non encaissées si les matériels empruntés sont bien rendus)</i>	Etudiant inscrit en master de psychologie à l'USMB			
	<i>mémoire, article ou polycopié (unitaire)</i>	Etudiant inscrit au : - DIU de formation à la "Thérapie Cognitive et Comportementale" (cohabilité Lyon 1/USMB), - DU Formation Continue	10 €	10 €	
	<i>ouvrage ou manuel (unitaire)</i>	Thérapies comportementales et cognitives "dépendances de l'enfant et de l'adolescent", - DU Formation Continue	50 €	50 €	
	<i>test hors mallette (unitaire)</i>	Thérapies comportementales et cognitives "dépendances de l'enfant et de l'adolescent", - DU Formation Continue	200 €	200 €	
	<i>tablette (unitaire)</i>	Thérapies comportementales et cognitives "dépendances de l'enfant et de l'adolescent", - DU Formation Continue	500 €	500 €	
<i>tests informatisés sur ordinateur portable ou tablettes (unitaire)</i>	Thérapies des schémas : Personnalité extérieure titulaire d'un titre de psychologue : depuis moins d'un an : depuis plus d'un an	1 000 €	1 000 €		
<i>test sous forme de mallette (unitaire)</i>	Thérapies des schémas : Personnalité extérieure titulaire d'un titre de psychologue : depuis moins d'un an : depuis plus d'un an	1 000 €	1 000 €		
FD	Certification Voltaire (certifie un niveau en orthographe) Inscription volontaire à l'organisme en charge	Etudiants	15 € à la charge de l'étudiant et 10 € si l'étudiant est boursier (au lieu d'un coût de 30 €)	15 € à la charge de l'étudiant et 10 € si l'étudiant est boursier (au lieu d'un coût de 30 €)	
IAE Savoie Mont-Blanc	LV3 ou langue supplémentaire Module de 20h d'initiation par semestre (montant par module) hors maquette pédagogique	Etudiants IAE (site de Jacob) en formation initiale du L2 au M2 et en doctorat et les personnels de l'IAE	60 €	60 €	
	Aide à la recherche d'hébergement et accompagnement pour les formalités administratives	Etudiants issus du programme Alpes-Sichuan	350 €	400 €	
IUT C	Achats groupés de fournitures et matériels spécifiques à usage personnel : en supplément de l'utilisation gratuite du matériel mis à disposition des étudiants dans le cadre des enseignements obligatoires. Matériel de sécurité : chaussures, combinaisons, casques, gilet... Matériel spécifique dans le cadre d'enseignements artistiques.	DUT SGM et BUT Psturgie DUT GCCD DUT PEC	Dans la limite de 100 €. Facturation au coût réel. Application d'une remise de 30 % sur le coût réel pour les étudiants boursiers	Dans la limite de 100 €. Facturation au coût réel. Application d'une remise de 30 % sur le coût réel pour les étudiants boursiers	
	Service d'impression Service d'impression 3D à l'unité pour tous usages des étudiants	Tout étudiant DUT BUT ou LP	impression 3D résine = 0,30 € le millilitre Impression 3D Dépôt fil XORTRAX M200 = 6,50 € les 100 g	impression 3D résine = 0,30 € le millilitre Impression 3D Dépôt fil XORTRAX M200 = 6,50 € les 100 g	
	Conversation anglais Séances de conversation en Anglais, facultatives, sans bonification ni note et n'entrant pas dans la maquette pédagogique des départements	Etudiant DUT ou BUT Tous départements	20 € pour 12 séances de 1 heure minimum		Dispositif non reconduit sur 2024/25. Les étudiants recourent uniquement aux cours proposés par le pôle langues.
IUT A	Petit matériel de mesure pédagogique spécifique TP	Etudiant BUT départements secondaires	40 €	40 €	
	Enseignement à distance de soutien : Accès enseignement à distance de soutien pour athlètes absents lors des cours	Etudiant DUT et BUT Ski – Etudes TC+ LP CPS MRC RSM (TC)	100 €		Dispositif non reconduit sur 2024/25. Il avait été mis en place au moment du COVID et n'a plus lieu d'être. Il n'est plus utilisé depuis plus d'un an.
	Certification Voltaire (certifie un niveau en orthographe) Inscription volontaire à l'organisme en charge	Etudiants de BUT et de LP	15 € à la charge de l'étudiant et 10 € si l'étudiant est boursier (30€ coût complet)	15 € à la charge de l'étudiant et 10 € si l'étudiant est boursier (30€ coût complet)	
	Activités sportives Prise en charge collective : : de la logistique des transports pour activités sportives (car, hébergement, entrées...) : et de la mise à disposition du matériel sportif (maillots, musculation, vélos bateau, etc...) Nombre d'activités prévues : minimum 4	Etudiants inscrits en section sport-études (DUT et BUT GELL, GMP, MP, TC) et SHN individuels hors SA	35 €	40 €	Nouveaux matériels acquis et augmentation du coût des transports



Commission de la Formation et de la Vie Universitaire

- Séance du 4 avril 2024 -

Délibération n°4.2.04/04/2024 relative aux droits complémentaires facultatifs de l'IAE

*Vu le code de l'éducation et notamment ses articles L 613-1, L712-1 et L712-6-1,
Vu les statuts de l'université Savoie Mont Blanc, adoptés par le conseil d'administration en sa séance du 7 juillet 2015, modifiés, et notamment son article 22,*

Article unique : droits complémentaires facultatifs de l'IAE

Documents fourni en annexe.

Résultat du vote :

Membres en exercice : 31
Quorum : 16
Membres présents : 12
Membres représentés : 6
Nombre de votants : 18

Nombre de suffrages exprimés : 16
Contre : 0
Abstentions : 2
Pour : 16

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université Savoie Mont Blanc, après en avoir délibéré, approuve à la majorité des membres présents et représentés, les droits complémentaires facultatifs de l'IAE, tels que présentés en séance et décrits en annexe.

Chambéry, le 27 mai 2024

Le Président de l'Université Savoie Mont Blanc

Philippe Galez

La présente délibération prend effet à compter de sa publication et de sa transmission au recteur.

Classée au registre des délibérations de la commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU), consultable à la direction des études et de la vie étudiante (DEVE)	Publiée le :
	Transmise au recteur le :

Modalités de recours contre la présente délibération : La présente délibération pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au recteur, d'un recours administratif auprès du président de l'université Savoie Mont Blanc ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative. La requête peut être déposée au greffe de la juridiction ou adressée par voie postale ou par la voie de l'application « Télécours citoyens » sur le site www.telerecours.fr.

En cas de recours administratif préalable, le délai du recours contentieux est prolongé de la durée de réponse de l'auteur de la décision. Dans cette hypothèse, vous disposez de deux mois pour déposer un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Grenoble conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, à compter de la notification d'une décision expresse ou de la naissance d'une décision implicite de rejet résultant du silence gardé par l'administration pendant deux mois.



DROITS COMPLEMENTAIRES FACULTATIFS 2024-2025

	Désignation	Montant 2023-2024	Montant 2024-2025	Public destinataire		
				Mention	Parcours	Cursus
	Convention de partenariat entre 4 universités : Trento (Italie), Kassel (Allemagne), León (Espagne) et l'université Savoie Mont Blanc	2 500 €	2 500 €	MASTER Mention Management	European Master in Business Studies	Etudiant cursus complet
		400 €	400 €			Etudiant redoublant (1 ou 2 matières)
IAE Savoie Mont-Blanc	<p style="text-align: center;">Note sur les droits complémentaires facultatifs demandés dans le cadre du parcours européen :</p> <p style="text-align: center;">European Master in Business Studies Master mention MANAGEMENT IAE - Année universitaire 2024-2025</p> <p>L'IAE Savoie Mont Blanc coordonne depuis 2007 un parcours de formation de master dans le domaine du marketing et de la vente qui offre la possibilité aux étudiants de suivre 4 semestres dans 4 universités européennes :</p> <p>→ Université de Trento, Italie → Université Savoie Mont Blanc, France → Université de Kassel, Allemagne → Université de León, Espagne</p> <p>Ce cursus propose une formation complète dispensée exclusivement en anglais dans le domaine du marketing et du management ainsi qu'une sensibilisation aux langues et cultures des différents partenaires. Cette formation débouche depuis 2012 sur un diplôme conjoint (joint degree) de master.</p> <p>La mise en œuvre de ce cursus sous un format international engendre des coûts de fonctionnement spécifiques pour lesquels une participation annuelle de 2 500 euros est demandée aux étudiants primo inscrits.</p> <p>La réglementation en vigueur sur les droits complémentaires facultatifs précise : « considérant qu'il résulte de ces dispositions que, si les établissements d'enseignement supérieur peuvent percevoir, en sus des droits d'inscription en vue de l'obtention d'un diplôme national, des rémunérations pour service rendu, cette faculté ne leur est offerte qu'à la condition que les prestations correspondantes soient facultatives et clairement identifiées ».</p> <p>Tout étudiant a en effet le droit, pour obtenir un master mention "management" soit d'opter pour le parcours classique "marketing" se déroulant à Annecy, soit d'opter pour le parcours international "European Master in Business Studies" en acquittant des droits supplémentaires. Le montant du droit résulte d'un accord entre les partenaires. Il est perçu par l'établissement coordonnateur, soit l'université Savoie Mont Blanc et réparti ensuite selon la règle suivante : l'université coordinatrice prélève 10 % pour assumer les coûts de coordination, le solde est ensuite réparti équitablement entre les quatre partenaires.</p> <p>Pour une année universitaire, sur la base de 50 étudiants, le budget prévisionnel est le suivant : l'université Savoie Mont Blanc perçoit 125 000 euros (50 x 2 500), répartis ainsi :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 12 500 euros (10%) pour couvrir les coûts de coordination à l'université Savoie Mont Blanc ; - le solde (112 500 euros) à répartir en 4 parts égales pour les 4 partenaires, soit 28 125 euros par université. <p>Les cours de français pour étrangers occasionnent la création d'un groupe spécifique pour les EMBS.</p> <p>L'université Savoie Mont Blanc conserve donc 40 625 euros pour mettre en œuvre la prestation supplémentaire correspondant à la déclinaison internationale de ce diplôme (hors heures de cours et fonctionnement pédagogique normal).</p>					



Commission de la Formation et de la Vie Universitaire

- Séance du 4 avril 2024 -

Délibération n°4.2.04/04/2024

relative aux droits complémentaires facultatifs du service des sports

Vu le code de l'éducation et notamment ses articles L 613-1, L712-1 et L712-6-1,

Vu les statuts de l'université Savoie Mont Blanc, adoptés par le conseil d'administration en sa séance du 7 juillet 2015, modifiés, et notamment son article 22,

Article unique : droits complémentaires facultatifs du service des sports

Documents fourni en annexe.

Résultat du vote :

Membres en exercice : 31

Quorum : 16

Membres présents : 12

Membres représentés : 6

Nombre de votants : 18

Nombre de suffrages exprimés : 18

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 18

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université Savoie Mont Blanc, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des membres présents et représentés, les droits complémentaires facultatifs du service des sports, tels que présentés en séance et décrits en annexe.

Chambéry, le 27 mai 2024

Le Président de l'Université Savoie Mont Blanc

Philippe Galez

La présente délibération prend effet à compter de sa publication et de sa transmission au recteur.

Classée au registre des délibérations de la commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU), consultable à la direction des études et de la vie étudiante (DEVE)	Publiée le : Transmise au recteur le :
-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------

Modalités de recours contre la présente délibération : *La présente délibération pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au recteur, d'un recours administratif auprès du président de l'université Savoie Mont Blanc ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative. La requête peut être déposée au greffe de la juridiction ou adressée par voie postale ou par la voie de l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr.*

En cas de recours administratif préalable, le délai du recours contentieux est prolongé de la durée de réponse de l'auteur de la décision. Dans cette hypothèse, vous disposez de deux mois pour déposer un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Grenoble conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, à compter de la notification d'une décision expresse ou de la naissance d'une décision implicite de rejet résultant du silence gardé par l'administration pendant deux mois.



DROITS COMPLEMENTAIRES FACULTATIFS 2024-2025

	Désignation	Montant 2023-2024	Montant 2024-2025	Observations 2024-2025
SERVICE DES SPORTS Droit complémentaire pour activités sportives volontaires	Inscription à une activité physique sportive et artistique non prévue dans la maquette pédagogique	0€ pour la 1ère activité et 15€ à partir de la seconde par semestre	0€ pour la 1ère activité et 15€ à partir de la seconde par semestre	
	Inscription étudiant(e) extérieur(e) à l'USMB, à une activité physique sportive et artistique non prévue dans la maquette pédagogique	50 € par activité et par semestre	50 € par activité et par semestre	
	Inscription à une animation sportive, stage	Variable selon les sorties/stages/animations	Variable selon les sorties/stages/animations	
	Le financement par la CVEC des "Pratiques en autonomie" du Service des sports permet un accès exclusif aux installations sportives universitaires (Emile Allais et Jacob) selon un planning défini chaque semestre sur les différentes installations et ne peut pas faire l'objet de la perception des présents droits.			
	Les activités sportives intégrées dans le cadre de projets financés par la CVEC (notamment les ateliers de pratique en autonomie) ne peuvent pas faire l'objet de la perception des présents droits.			



Commission de la Formation et de la Vie Universitaire

- Séance du 4 avril 2024 -

Délibération n°4.3.04/04/2024

relative aux droits d'inscription en diplômes d'université (DU)

Vu le code de l'éducation et notamment ses articles L 613-1, L712-1 et L712-6-1,

Vu les statuts de l'université Savoie Mont Blanc, adoptés par le conseil d'administration en sa séance du 7 juillet 2015, modifiés, et notamment son article 22,

Article unique : droits d'inscription en diplômes d'université (DU)

Documents fourni en annexe.

Résultat du vote :

Membres en exercice : 31

Quorum : 16

Membres présents : 12

Membres représentés : 6

Nombre de votants : 18

Nombre de suffrages exprimés : 17

Contre : 0

Abstention : 1

Pour : 17

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université Savoie Mont Blanc, après en avoir délibéré, approuve à la majorité des membres présents et représentés, les droits d'inscription en diplômes d'université (DU), tels que présentés en séance et décrits en annexe.

Chambéry, le 27 mai 2024

Le Président de l'Université Savoie Mont Blanc

Philippe Galez

La présente délibération prend effet à compter de sa publication et de sa transmission au recteur.

Classée au registre des délibérations de la commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU), consultable à la direction des études et de la vie étudiante (DEVE)

Publiée le :

Transmise au recteur le :

Modalités de recours contre la présente délibération : La présente délibération pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au recteur, d'un recours administratif auprès du président de l'université Savoie Mont Blanc ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative. La requête peut être déposée au greffe de la juridiction ou adressée par voie postale ou par la voie de l'application « Télécours citoyens » sur le site www.telerecours.fr.

En cas de recours administratif préalable, le délai du recours contentieux est prolongé de la durée de réponse de l'auteur de la décision. Dans cette hypothèse, vous disposez de deux mois pour déposer un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Grenoble conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, à compter de la notification d'une décision expresse ou de la naissance d'une décision implicite de rejet résultant du silence gardé par l'administration pendant deux mois.



DROITS D'INSCRIPTION EN DIPLOMES D'UNIVERSITE 2024-2025

U.F.R., ECOLES, INSTITUTS et SERVICES	PRESTATIONS	DROITS D'INSCRIPTION		OBSERVATIONS 2024-2025
		2023-2024	2024-2025	
L.L.S.H.				
DIU de Thérapie Cognitive et Comportementale	Formation destinée à des psychiatres, psychologues, médecins qui désirent une spécialisation en Thérapie Cognitive et Comportementale. La formation comprend des cours théoriques, des supervisions et/ou des stages. Ce DIU est un diplôme donnant une formation à la pratique des TCC (critères EABCT).	1 100 € au titre de la formation initiale. Un tarif spécifique en formation initiale est fixé pour les étudiants redoublants : 400 euros. Les tarifs au titre de la formation continue relèvent du SFC.	Un tarif spécifique en formation initiale est fixé pour les étudiants redoublants : 400 euros. Les tarifs au titre de la formation continue relèvent du SFC.	Le DIU étant dorénavant géré en totalité en FC, seul le tarif redoublant pour la troisième et dernière année est proposé en FI en 2024-25
SCIENCES ET MONTAGNE				
DU Optimisation de la performance chez l'athlète de haut niveau - Analyse et Communication (FI)	Cette formation s'adresse aux sportifs de haut niveau et à pour objectif de se professionnaliser dans son métier de sportif de haut niveau, d'optimiser la gestion de son image et de sa carrière et d'acquérir des compétences transférables dans d'autres secteurs d'activités	Non ouverture du DU pour l'année 2023-2024	Non ouverture du DU pour l'année 2024-2025	
FACULTE DE DROIT				
DU "Laïcité et République"	Ce DU permet d'aborder les fondements historiques et philosophiques de la laïcité, en France et en Europe, puis d'aborder ses applications pratiques, essentiellement en France (dans les services publics, dans l'espace public, dans les relations de travail).	160 € au titre de la formation initiale Les tarifs au titre de la formation continue relèvent de l'IUFC.	160 € au titre de la formation initiale Les tarifs au titre de la formation continue relèvent de l'IUFC.	
DU "Mode amiables de règlement des différends"	Ce DU offre aux professionnels et, sous réserve des places disponibles, aux étudiants la possibilité d'acquérir et d'afficher une compétence en MARD (Modes amiables de règlement des différends) dans ses différents domaines d'application et la possibilité de se former aux différents MARD (négociation, médiation, conciliation, Collaborative Law, procédure participative assistée par avocat).	400 € au titre de la formation initiale Les tarifs au titre de la formation continue relèvent de l'IUFC.	400 € au titre de la formation initiale Les tarifs au titre de la formation continue relèvent de l'IUFC.	
IUT ANNECY				
DU "International Industrial and Business Management"	1 semestre	1 700 € (étudiants hors échange)	1 700 € (étudiants hors échange)	
DU "International Operations and Business Management in France and Abroad (IOBM:Fab)"	1 année	250 € (non boursier) et 150 € (boursier)	350 € (non boursier) et 150 € (boursier)	Augmentation des droits justifiée par un financement total par la composante sur ressources propres. Contexte de réduction des ressources propres (taxe d'apprentissage notamment). Cette offre de formation unique à l'IUTA (100% en anglais) est ouverte aux étudiants internationaux et aux étudiants français. Elle permet ainsi de maintenir les accords ERASMUS avec nos partenaires, car on propose une formation pour leurs étudiants. De plus, l'IUTA peut continuer de dynamiser sa politique d'internationalisation en proposant des semestres de mobilité dans le cadre du BUT aux 3 ^{ème} années. Forte concurrence des formations privées sur le territoire avec une mobilité proposée à l'international. Coût des DU similaire au niveau national plus élevé.
DU Internet des objets (Internet of things)	Le thème Internet des Objets (Internet of Things ou IoT) a été choisi pour plusieurs raisons : cette interconnexion entre Internet, des objets et des lieux est un domaine en plein développement et renvoie à un nombre croissant d'objets connectés. Le thème est donc attractif, par sa modernité et son potentiel (emplois générés, nouveaux domaines d'utilisation...).	* Étudiants français : 250€, 150€ pour les étudiants boursiers. * Gratuit pour les étudiants venant dans le cadre d'Erasmus + (accord avec l'université partenaire) * Étudiants hors échange : 1 700€	* Étudiants français : 250€, 150€ pour les étudiants boursiers. * Gratuit pour les étudiants venant dans le cadre d'Erasmus + (accord avec l'université partenaire) * Étudiants hors échange : 1 700€	
IUT CHAMBERY				
DITUS Etudiants étrangers	Accueil dans le cadre de conventions	CEGEP M VICTORIN + LAURENDEAU + MATANE (Québec) : 260 € / semestre ; 140 € / stage LCCC (Etats-Unis) DUT : 2022 € / semestre	CEGEP M VICTORIN + LAURENDEAU + MATANE (Québec) : 260 € / semestre ; 140 € / stage LCCC (Etats-Unis) BUT : 2022 € / semestre	

DIPLOMES D'UNIVERSITE

DIPLOMES D'UNIVERSITE					
	DU « Mon nouveau projet »	Le D.U « Mon nouveau projet » aura pour vocation de permettre à des étudiants, rapidement conscients de leur besoin d'une nouvelle orientation et de leurs difficultés méthodologiques, d'intégrer un dispositif d'accompagnement avant la fin du semestre 1 jusqu'à la fin de l'année universitaire.	50 €	70 € (non boursier) et 50 € (boursier)	La première édition du DU comportait des incertitudes qui ont pu être levées avec sa réalisation effective. Le DU est une formisable opportunité pour les décrocheurs du premier semestre de rebondir et les premiers résultats sont très positifs.

	U.F.R., ECOLES, INSTITUTS et SERVICES	PRESTATIONS	DROITS D'INSCRIPTION		OBSERVATIONS 2024-2025
			2023-2024	2024-2025	
PREPARATIONS	FACULTE DE DROIT				
	Institut d'Etudes Judiciaires (CRFPA)	Se présenter à l'examen d'entrée au CRFPA (Centre Régional de Formation Professionnelle des Avocats), inscription au DU Etudes Judiciaires. Supports pédagogiques supplémentaires, interventions de conférenciers, module de préparation aux épreuves de culture générale, examens blancs.	Droit ministériel master + 280 € comprenant 120 € (coût organisation de l'examen) + 160 € (coût de la préparation)	Droit ministériel master + 280 € comprenant 120 € (coût organisation de l'examen) + 160 € (coût de la préparation)	
		Se présenter à l'examen d'entrée au CRFPA (Centre Régional de Formation Professionnelle des Avocats)	Droit ministériel master + 120 € (coût organisation de l'examen)	Droit ministériel master + 120 € (coût organisation de l'examen)	
	Diplôme Supérieur de Notariat (CFPN et CIN)		Droit ministériel master	Droit ministériel master	
ETABLISSEMENTS	DIU D2E	La création du diplôme d'établissement « étudiant-entrepreneur » accompagne la mise en place du statut national Etudiant-Entrepreneur afin de favoriser le passage à l'acte entrepreneurial de l'étudiant en cours d'étude ou du jeune diplômé (- de 28 ans, limite d'âge droits sociaux).	* étudiant en inscription unique : droit national licence + 310 € * étudiant déjà inscrit : droit national taux réduit	* étudiant en inscription unique : droit national licence + 310 € * étudiant déjà inscrit : droit national taux réduit	
AUDITEUR LIBRE	Auditeur libre		230 €	230 €	



Commission de la Formation et de la Vie Universitaire

- Séance du 4 avril 2024 -

Délibération n°4.4.04/04/2024 relative aux tarifs du service de formation continue

*Vu le code de l'éducation et notamment ses articles L 613-1, L712-1 et L712-6-1,
Vu les statuts de l'université Savoie Mont Blanc, adoptés par le conseil d'administration en sa séance du 7 juillet 2015, modifiés, et notamment son article 22,*

Article unique : tarifs du service de formation continue

Documents fourni en annexe.

Résultat du vote :

Membres en exercice : 31
Quorum : 16
Membres présents : 12
Membres représentés : 6
Nombre de votants : 18

Nombre de suffrages exprimés : 18
Contre : 0
Abstention : 0
Pour : 18

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université Savoie Mont Blanc, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des membres présents et représentés, les tarifs du service de formation continue, tels que présentés en séance et décrits en annexe.

Chambéry, le 27 mai 2024

Le Président de l'Université Savoie Mont Blanc

Philippe Galez

La présente délibération prend effet à compter de sa publication et de sa transmission au recteur.

Classée au registre des délibérations de la commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU), consultable à la direction des études et de la vie étudiante (DEVE)	Publiée le : Transmise au recteur le :
-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------

Modalités de recours contre la présente délibération : La présente délibération pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au recteur, d'un recours administratif auprès du président de l'université Savoie Mont Blanc ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative. La requête peut être déposée au greffe de la juridiction ou adressée par voie postale ou par la voie de l'application « Téléréfuges citoyens » sur le site www.telerecours.fr.

En cas de recours administratif préalable, le délai du recours contentieux est prolongé de la durée de réponse de l'auteur de la décision. Dans cette hypothèse, vous disposez de deux mois pour déposer un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Grenoble conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, à compter de la notification d'une décision expresse ou de la naissance d'une décision implicite de rejet résultant du silence gardé par l'administration pendant deux mois.



TARIFS DU SERVICE DE FORMATION CONTINUE POUR L'ANNEE 2024-2025

1 - Filières diplômantes formation continue

Intitulés	2024-2025		2023-2024		Observations 2024-2025	
	Tarifs conventionnés	Tarifs individuels	Tarifs conventionnés	Tarifs individuels		
DIPLÔME D'UNIVERSITÉ	D.U Sport Environnement Climat (78 h)					
	D.U. Sport Motricité Santé (SMS) : approche scientifique et pratique en traumatologie du sport (120 h)			24 €/h	16 €/h	
	D.U Cyber sécurité (175 h)			24 €/h	16 €/h	
	D.U. Optimisation de la performance chez l'athlète de haut niveau, Analyse et Communication (138h)			24 €/h	16 €/h	
	D.U. Management de la transmission et reprise d'entreprise (MTRÉ) (123 h) (Evolution du D.U. Reprise d'entreprise)			24 €/h	16 €/h	
	D.U. Modes amiables de règlement des différends (MARD) (190 h)	24 €/h	16 €/h	24 €/h	16 €/h	
	D.U. Fondements et enjeux de la Terminologie (112 h)			24 €/h	16 €/h	
	D.U. Consultant - Statut, posture et pratique professionnelle (126 h)			24 €/h	16 €/h	
	D.U. Conseil en financement et assurance (160 h)			24 €/h	16 €/h	
	D.U. Enfance, Famille, Interventions Sociales (EFIS) (127 h)			24 €/h	16 €/h	
	D.U. De la maquette numérique au BIM Usages et utilisations (185 h)			24 €/h	16 €/h	
D.U Santé, nutrition, activités physiques et montagne (113 h)			24 €/h	16 €/h		
DU avec tarification spécifique	D.U. Laïcité et République (142 h) hors subv. Ministère Intérieur	400 €		400 €		
	D.U Management de la qualité (151 h)	7 550 €		7 550 €		
DU en cours de transformation	D.U. Community management et influence marketing (119 h) (évolution du D.U. Communication des entreprises et des collectivités)			24 €/h	16 €/h	
	D.U. Gestion en Mode Projet (147 h) (Gérer son activité en mode projet)			24 €/h	16 €/h	
	D.U. Création de sites web (119 h)			24 €/h	16 €/h	
	D.U. Marketing numérique et e-commerce (119 h) (Evolution du D.U. Communication et Marketing Digital)	24 €/h	16 €/h	24 €/h	16 €/h	
	D.U. Management et prise de décision (105 h) et DU Outils de gestion pour manager (126 h)			24 €/h	16 €/h	
	D.U. Thérapies comportementales et cognitive dépendance (140 h)			24 €/h	16 €/h	
	D.U Management des activités immobilières négociation et gestion (126 h)			24 €/h	16 €/h	
	D.U Management des activités immobilières : opérations de promotion immobilière (126 h)			24 €/h	16 €/h	
D.U Entrepreneur TPE (655h dont 231h USMB)	7 560 €	5 040 €	7 560 €	5 040 €	Partenaires défaillants	
DIU	D.U. Les troubles du spectre de l'autisme : accompagnement tout au long de la vie (98 h) Partenaires UGA		20 €/h	24 €/h	16 €/h	
	D.I.U. Ethique en Santé - Réflexion éthique et philosophique pour le soin, l'enseignement et la recherche en santé (140 h) Partenaires LYON	1 900 €		1 900 €		
	D.I.U. Thérapie cognitive et comportementale (3 années, prix par année)	2 200 €	1 700 €	2 200 €	1 700 €	
D.I.U. Intercompréhension en langues romanes pour la coopération transfrontalière			24 €/h	16 €/h	Qui est le responsable pédagogique?	
BUT	CU Bloc de compétences	24 €/h	16 €/h			
MASTER	Master 2 Management et administration des entreprises	8 280 €	5 780 €	9 900 €	9 900 €	23 € 16 €
	CU 1 du M2 MAE : Méthodes, concepts et outils de management (144 heures)	3 600 €	2 592 €	4 320 €	4 320 €	25 € 18 €
	CU 2 du M2 MAE : Management de l'innovation (144 heures)	3 600 €	2 592 €	4 320 €	4 320 €	25 € 18 €
	CU 3 du M2 MAE : Recherche et conseil en management et Administration des Entreprises (72 heures)	2 160 €	1 656 €	4 320 €	4 320 €	30 € 23 €
	CU 4 du M2 MAE : Management des ressources humaines (144 heures)	3 600 €	2 592 €	4 320 €	4 320 €	25 € 18 €
	Module du M2 MAE	840 €	672 €	1 080 €	1 080 €	35 € 28 €
	Master 2 Energy for Solar Buildings and Cities (5 blocs de compétences)	8 700 €	6 000 €	8 700 €	5 800 €	29 € 20 €
	Master 2 Energy for Solar Buildings and Cities : 1 Bloc de compétences	2 480 €		2 400 €		41 €
	Master 2 Energy for Solar Buildings and Cities : 2 Blocs de compétences	4 560 €		4 560 €		38 €
	Master 2 Energy for Solar Buildings and Cities : 3 Blocs de Compétences	6 300 €		6 300 €		35 €
	C.U Géotechnique appliquée aux travaux de soutènement (42h)	45 €/h	25 €/h	45 €/h	25 €/h	
	C.U Géomécanique appliquée à la stabilité de pentes et de versants (42h)	45 €/h	25 €/h	45 €/h	25 €/h	
	Master Tourisme (sous réserve de vote CFVU)	9 000 €	6 480 €			25 € 18 €
	CU (sous réserve de vote CFVU) 60 heures	1 800 €	1 380 €			30 € 23 €
	Module (sous réserve de vote CFVU) 20 heures	700 €	560 €			35 € 28 €
PREPARATION	Préparation au Diplôme Géomètre Expert Foncier (Délivré Par Le Gouvernement) tarif national					
	par module de 112 heures	4 800 €	3 360 €	4 800 €	3 360 €	
	par module de 56 heures	2 400 €	1 680 €	2 400 €	1 680 €	

2 - Actions diplômantes de promotion sociale / plus de subvention région - Nouveaux tarifs à fixer

Intitulés	2024-2025			2023-2024			Observations 2025	2024-
	Tarifs conventionnés	Tarifs individuels et Droits ministériels	Tarifs Inscrits C.N.E.D.*	Tarifs conventionnés	Tarifs individuels	Tarifs Inscrits C.N.E.D.*		
Actions diplômantes D.A.E.U. (Service de Formation Continue)								
Public hors préparation (candidats libres): Frais administratifs forfaitaires (dossier d'inscription, dossier de financement, droits CC et examens 2 sessions)	500 €	Droits Ministériels DAEU + 75 €		500 €	Droits Ministériels DAEU + 75 €			
Public "Eligible Région" pour DAEU A et B Option Métiers du numérique (inscription et préparation) (Pôle Emploi, CAP Emploi, Mission Locale, C.I.D.F.F.)		Droits Ministériels DAEU			Droits Ministériels DAEU			
Public en présentiel et mixte (présentiel / à distance sur 1 à 3 matières): Frais administratifs forfaitaires pour la préparation (tests de positionnement, dossier d'inscription, droits CC et examens 2 sessions)			100 €				75 €	
Préparation 1 module (et inscription à l'examen)	10 €/h	290 €		10 €/h	290 €			
Préparation 2 modules (et inscription à l'examen)	10 €/h	380 €		10 €/h	380 €			
Préparation 3 modules (et inscription à l'examen)	10 €/h	470 €		10 €/h	470 €			
Préparation 4 modules (et inscription à l'examen)	10 €/h	570 €	270 €	10 €/h	570 €	245 €		

* Les inscriptions à la préparation par le C.N.E.D. sont effectuées directement par les auditeurs, l'Université ne perçoit que les droits ministériels du cycle licence et le forfait relatif aux frais administratifs.

3 - Intégration d'adultes dans les filières initiales de l'université

1) L'adulte (salarié, non-salarié, inscrit à Pôle Emploi, agent du public) qui souhaite reprendre des études à l'Université s'inscrit auprès du Service Formation Continue.

Intitulés	TARIFS CONVENTIONNES 2024-2025		TARIFS CONVENTIONNES 2023-2024		Observations 2024-2025
D.E.U.S.T., Licence, B.U.T	6,00 € / heure		6,00 € / heure		
Master 1	7,00 € / heure		7,00 € / heure		
Master 2	8,00 € / heure		8,00 € / heure		
Master 1 MEEF		6 000 €		6 000 €	
Master 2 MEEF		6 000 €		6 000 €	
Préparation IEJ (Institut d'Etudes Juridiques)	7,00 € / heure		7,00 € / heure		
Filières ingénieurs	8,00 € / heure		8,00 € / heure		

Après notification VAE, le calcul du coût de formation s'effectue au prorata des E.C.T.S. de formation à suivre.

2) Pour tous les autres cas sans aide au financement de la formation, ou sollicitant leur CPF par année :

(sur critères de ressources, un abattement peut être consenti par la composante de rattachement sur la part qui lui revient (70 % du forfait) sans que le tarif ne puisse être inférieur au droit ministériel en vigueur).

TARIFS INDIVIDUELS

Intitulés	2024-2025		2023-2024		Observations 2024-2025
D.E.U.S.T., Licence		550 €		550 €	
licence professionnelle, B.U.T (par année)		1 100 €		1 100 €	
Master 1		1 340 €		1 340 €	
Master 2		1 340 €		1 340 €	
Master 1 MEEF		1 200 €		1 200 €	
Master 2 MEEF		1 200 €		1 200 €	
Préparation IEJ (Institut d'Etudes Juridiques)		1 000 €		1 000 €	
Frais d'inscription IEJ sans préparation		390 €		390 €	
Filières ingénieurs		1 700 €		1 700 €	

Préparation uniquement du mémoire, épreuves partielles, séminaire (notamment après une VAE)...

Intitulés	2024-2025		2023-2024		Observations 2024-2025
Licence, B.U.T					
Master 1		au prorata du nombre d'ECTS + droits ministériels		au prorata du nombre d'ECTS + droits ministériels	
Master 2					
Filières ingénieurs					

4-VALIDATION DES ACQUIS

1) Tarif VAE (hors diplôme d'ingénieur et doctorat)

Intitulés	2024-2025		2023-2024		Observations 2024-2025
Frais de recevabilité (non restitué en cas d'abandon)		200 €		200 €	
Accompagnement		1 200 €		1 200 €	
Frais de jury		1 000 €		1 000 €	
Coût Total VAE		2 400 €		2 400 €	
Frais d'inscription		Droit ministériel du diplôme concerné		Droit ministériel du diplôme concerné	

2) Tarif VAE pour un diplôme d'ingénieur et Doctorant

Intitulés	Action de la structure	2024-2025		2023-2024		Observations 2024-2025
		Ingénieurs	Doctorat	Ingénieurs	Doctorat	
Frais de recevabilité	Avis technique formulé par les experts école	500 €	600 €	500 €	600 €	
Accompagnement	Accompagnement par la structure VAE Accompagnement par un enseignant	2 500 €	1 200 €	2 500 €	1 200 €	
Expertise technique et jury	Organisation de l'expertise technique et du jury	1 800 €	1 800 €	1 800 €	1 800 €	
Total VAE		4 800 €	3 600 €	4 800 €	3 600 €	
Frais d'inscription		Droit ministériel du diplôme concerné		Droit ministériel du diplôme concerné		

3) Tarifs VAPP

Intitulés	2024-2025		2023-2024		Observations 2024-2025
Coût Total VAPP		200 €		200 €	

4) Tarifs VES

Intitulés	2024-2025		2023-2024		Observations 2024-2025
Engagement dans la démarche (non restitué en cas d'abandon)		150 €		150 €	
Frais de jury		300 €		300 €	
Coût Total VES		450 €		450 €	

5) Récapitulatif

Intitulés	2024-2025		2023-2024		Observations 2024-2025
	Prestation	Droits d'inscription	Prestation	Droits d'inscription	
VAE	2 400 €	Droit ministériel du diplôme concerné	2 400 €	Droit ministériel du diplôme concerné	
VAPP	200 €	Tarif Formation Continue	200 €	Tarif Formation Continue	
VAE Ingénieur	4 800 €	Droit ministériel du diplôme concerné	4 800 €	Droit ministériel du diplôme concerné	
VAE Doctorat	3 600 €	Droit ministériel du diplôme concerné	3 600 €	Droit ministériel du diplôme concerné	
VES	450 €	Droit ministériel du diplôme concerné	450 €	Droit ministériel du diplôme concerné	

5- FILIERES EN ALTERNANCE

Dans le cadre d'une convention de formation avec une prise en charge d'un tiers (Transition Pro, OPCO, Employeur)

Intitulés	2024-2025		2023-2024		Observations 2024-2025
	Prestation par année	Droits d'inscription	Prestation par année	Droits d'inscription	
Licence, BUT, Licence Professionnelle	Filières tertiaires	7 500 €	0	7 500 €	0
Licence, BUT, Licence Professionnelle	Filières techniques	8 500 €	0	8 500 €	0
Master, diplôme d'ingénieurs	Filières tertiaires	8 000 €	0	8 000 €	0
Master, diplôme d'ingénieurs	Filières techniques	9 000 €	0	9 000 €	0

6 - TARIFS AUX MODULES

	tarif individuel	tarif conventionné
DU COMPLET	16 €/heure	24€/heure
modules filières en initiale	12€/heure	18€/heure
modules filières en alternance niveau 5	10€/heure	16€/heure
modules filières en alternance niveau 6	12€/heure	18€/heure
modules filières en alternance niveau 7	14€/heure	20€/heure
DSCG 1 : RNCP 35044 - UE2 : Finance (100 heures) RNCP35044BC02 - UE4 : Comptabilité et Audit (130 heures) RNCP35044BC04 - UE6 : Anglais des affaires (80 heures) RNCP35044BC06 - UE7 : Apeuve Professionnelle (40 heures) RNCP35044BC07 DSCG 2 : RNCP 35044 - UE 1 : Gestion juridique et sociale (130 heures) : RNCP35044BC01 - UE 3 : Management et Contrôle de gestion (130 heures) RNCP35044BC03 - UE 5 : Management des Systèmes d'info (90 heures) RNCP35044BC05	16 €/heure	24€/heure
DSCG Forfait inscription plateforme CNAM par UE	300 €	
Filières en alternance hors CP/CA statut FC		12.5 €

7 - TARIFS DEGRESSIFS

FORMATION INTER ENTREPRISE		
nombre de jours	tarif individuel	tarif conventionné
1-3 jours	35 €	55 €
4-6 jours	30 €	50 €
7-9 jours	25 €	45 €
10-12 jours	20 €	40 €
FORMATION INTRA ENTREPRISE		
Type de groupe	Tarif à l'heure	tarif par jour
1 à 8 personnes	180 €	1 260 €
8 à 12 personnes	215 €	1 505 €
plus de 12 personnes	250 €	1 750 €



UNIVERSITÉ
SAVOIE
MONT BLANC

Commission de la Formation et de la Vie Universitaire

- Séance du 4 avril 2024 -

Délibération n°4.5.04/04/2024

**relative aux capacités d'accueil en licences professionnelles, BUT
et 2^e à 5^e année Polytech**

*Vu le code de l'éducation et notamment ses articles L 613-1, L712-1 et L712-6-1,
Vu les statuts de l'université Savoie Mont Blanc, adoptés par le conseil d'administration en sa séance du 7 juillet
2015, modifiés, et notamment son article 22,*

Article unique : adoption des capacités d'accueil en licences professionnelles, BUT et 2^e à 5^e année Polytech

Documents fourni en annexe.

Résultat du vote :

Membres en exercice : 31
Quorum : 16
Membres présents : 12
Membres représentés : 6
Nombre de votants : 18

Nombre de suffrages exprimés : 18
Contre : 0
Abstention : 0
Pour : 18

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université Savoie Mont Blanc, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des membres présents et représentés, les capacités d'accueil en licences professionnelles, BUT et 2^e à 5^e année Polytech, telles que présentées en séance et décrites en annexe.

Chambéry, le 27 mai 2024

Le Président de l'Université Savoie Mont Blanc

Philippe Galez

La présente délibération prend effet à compter de sa publication et de sa transmission au recteur.

Classée au registre des délibérations de la commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU), consultable à la direction des études et de la vie étudiante (DEVE)	Publiée le : Transmise au recteur le :
-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------

Modalités de recours contre la présente délibération : La présente délibération pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au recteur, d'un recours administratif auprès du président de l'université Savoie Mont Blanc ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative. La requête peut être déposée au greffe de la juridiction ou adressée par voie postale ou par la voie de l'application « Télécours citoyens » sur le site www.telerecours.fr.

En cas de recours administratif préalable, le délai du recours contentieux est prolongé de la durée de réponse de l'auteur de la décision. Dans cette hypothèse, vous disposez de deux mois pour déposer un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Grenoble conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, à compter de la notification d'une décision expresse ou de la naissance d'une décision implicite de rejet résultant du silence gardé par l'administration pendant deux mois.



CAPACITES D'ACCUEIL 2024-2025 au regard du taux d'encadrement et des moyens mis à disposition

FACULTE DE DROIT

MENTIONS/PARCOURS	Année universitaire 2023-2024				Année universitaire 2024-2025			
	Capacité d'accueil 2023-2024	Groupes TP	Groupes TD	Observations	Capacité d'accueil 2024-2025	Groupes TP	Groupes TD	Observations
LICENCE PROFESSIONNELLE								
Mention Métiers du notariat	20		1		20		1	
Mention Métiers des administrations et collectivités territoriales								
Parcours Administration et management public	19		1	16 alternants sous contrat d'apprentissage, et de 1 à 3 adultes au titre de la formation continue.	20		1	16 alternants sous contrat d'apprentissage, et de 1 à 4 adultes au titre de la formation continue.



CAPACITES D'ACCUEIL 2024-2025 au regard du taux d'encadrement et des moyens mis à disposition

IAE Savoie Mont-Blanc

MENTIONS/PARCOURS	Année universitaire 2023-2024				Année universitaire 2024-2025			
	Capacité d'accueil 2023-2024	Groupes TP	Groupes TD	Observations	Capacité d'accueil 2024-2025	Groupes TP	Groupes TD	Observations
LICENCES PROFESSIONNELLES								
Mention Organisation et gestion des établissements hôteliers et de restauration								
Parcours Gestion et reprise de PME/PMI en hôtellerie-restauration								
en formation initiale	25		1		20		1	
en alternance	25		1		25		1	
Mention Tourisme et Loisirs sportifs								
Parcours Activités touristiques de montagne	25		1		25		1	



CAPACITES D'ACCUEIL 2024-2025 au regard du taux d'encadrement et des moyens mis à disposition

UFR SCeM

MENTIONS/PARCOURS	Année universitaire 2023-2024				Année universitaire 2024-2025			
	Capacité d'accueil 2023-2024	Groupes TP	Groupes TD	Observations	Capacité d'accueil 2024-2025	Groupes TP	Groupes TD	Observations
LICENCES PROFESSIONNELLES								
Mention Tourisme et Loisirs sportifs								
Parcours Activités sportives de montagne	24		1		24		1	
Mention Agronomie								
Parcours Agro-écologie et transition en territoires de montagne	20	2	1		20	2	1	
Mention Métiers de la protection et de la gestion de l'environnement								
Parcours Diagnostic et traitements dans les domaines air, eau, sol	12	1	1		12	1	1	
Parcours Restauration écologique des milieux aquatiques	12	1	1		12	1	1	
Mention Métiers de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme								
Parcours Valorisation des forêts et du bois en territoire de montagne					18			



CAPACITES D'ACCUEIL 2024-2025 au regard du taux d'encadrement et des moyens mis à disposition

IUT CHAMBERY										
MENTIONS/PARCOURS	Année universitaire 2023-2024					Année universitaire 2024-2025				
	Capacité d'accueil	Passerelles entrantes	Groupes	Groupes	Observations	Capacité d'accueil	Passerelles entrantes	Groupes	Groupes	Observations
	2023-2024		TP	TD		2024-2025		TP	TD	
B.U.T 1										
SECTIONS CLASSIQUES										
GACO - Gestion administrative et commerciale des Organisations	56	0	4	2		56	0	4	2	
GACO - Gestion administrative et commerciale des Organisations <i>en enseignement à distance</i>	25	0	1	1	15 en FI et 10 en FC					Non ouverture en 2024-2025
GCCD - Génie civil construction durable	52	0	4	2		52	0	4	2	
PEC - Packaging emballage conditionnement	26	0	2	1		26	0	2	1	
SGM - Sciences et génie des Matériaux	38	0	3	1	Rééquilibrage effectif global section classique/aménagé	38	0	3	1	
MMI - Métiers du multimédia et de l'internet	52	0	4	2		52	0	4	2	
HORAIRES AMENAGES										
GACO - Gestion Administrative et Commerciale des Organisations Etudes Aménagées musique ou sport	28	0	2	1		28	0	2	1	
SGM - Sciences et Génie des Matériaux Etudes Aménagées (arts, sport, musique ou alternant)	40	0	3	2	Rééquilibrage effectif global section classique/aménagé	40	0	3	2	
B.U.T 2										
SECTIONS CLASSIQUES										
GACO - Gestion administrative et commerciale des Organisations	84	5	6	3	Le parcours MACAST propose un aménagement d'horaires pour les	84	5	4	4	
GACO - Gestion administrative et commerciale des Organisations <i>à distance</i>	25	10	1	1	15 en FI et 10 en FC					Non ouverture en 2024-2025
GCCD - Génie civil construction durable	52	5	4	2		52	5	4	2	
PEC - Packaging emballage conditionnement	26	5	2	1		26	5	2	1	
SGM - Sciences et génie des Matériaux	38	0	3	1	Rééquilibrage effectif global classique/aménagé	38	5	3	1	
MMI - Métiers du multimédia et de l'internet	52	0	4	2		52	0	4	2	A partir du S4, le nombre de groupes TP/TD devient le même qu'en BUT3
HORAIRES AMENAGES										
SGM - Sciences et Génie des Matériaux Etudes Aménagées (arts, sport, musique ou alternant)	40	5	2	1	Rééquilibrage effectif global classique/aménagé	40	5	2	1	
B.U.T 3										
SECTIONS CLASSIQUES										
GACO - Gestion Administrative et Commerciale des Organisations	84	10	6	3		84	5	4	4	
GCCD - Génie civil construction durable	52	5	4	2		52	5	3	2	
PEC - Packaging emballage conditionnement	26	5	2	1		26	5	2	1	
SGM - Sciences et génie des Matériaux	50	5	4	2		50	5	4	2	
MMI - Métiers du multimédia et de l'internet	52	5	4	2		52	1	0	3	
Capacité totale BUT	898					848				

IUT CHAMBERY

LICENCES PROFESSIONNELLES										
LP Métiers de l'industrie : conception et processus de mise en forme des matériaux Parcours - Polymères pour la transition environnementale	fermeture suite réforme du BUT					fermeture suite réforme du BUT				
LP Techniques du son et de l'image Parcours - Communication Multimédia	fermeture suite réforme du BUT					fermeture suite réforme du BUT				
LP Gestion de projets et structures artistiques et culturels Parcours - Musique et spectacle vivant	24	0	2	1		24	0	0	1	
LP Métiers du design Parcours - Design de produits et packaging	fermeture suite réforme du BUT					fermeture suite réforme du BUT				
LP Métiers de la Gestion des Ressources Humaines : assistant Parcours - Gestion opérationnelle et stratégique des RH et de la paie	24	0	2	1		24	0	0	1	
LP Commercialisation de produits et services Parcours - Commerce interentreprises B to B	24	0	2	1		Non ouverture en 2024-2025				
LP E-Commerce et marketing numérique	fermeture suite réforme du BUT					fermeture suite réforme du BUT				
LP Métiers de la gestion et de la comptabilité : fiscalité	fermeture suite réforme du BUT					fermeture suite réforme du BUT				
LP Métiers du BTP : bâtiment et construction Parcours - Conduite de travaux en bâtiment	fermeture suite réforme du BUT					fermeture suite réforme du BUT				
LP Métiers de l'industrie : conception et amélioration de processus et procédés industriels Parcours - Innovation et développement industriel	24	0	2	1		20	0	0	1	
PREPARATION										
DSCG (Diplôme Supérieur de Comptabilité et Gestion à Distance) en partenariat avec l'IUT d'Annecy	12	0	1	1		12	0	0	1	
Capacité totale LP et DSCG	108					80				



CAPACITES D'ACCUEIL 2024-2025 au regard du taux d'encadrement et des moyens mis à disposition

IUT ANNECY

MENTIONS/PARCOURS	Année universitaire 2023-2024						Année universitaire 2024-2025					
	Capacité d'accueil 2023-2024	dont entrées passerelles	Groupes TP	Groupes TD	Passerelles entrantes	Observations	Capacité d'accueil 2024-2025	dont entrées passerelles	Groupes TP	Groupes TD	Passerelles entrantes	Observations
	BUT 2ème année											
CS Parcours Coordination et gestion des établissements et services sanitaires et sociaux (CGES3)	56	6	4	2	BTS SPS/ESF ou autres	3 ou 4 groupes TP selon le nombre réel d'étudiants mais le nombre d'heures en groupe TP est faible.	56	10	4	2	BTS SPS/ESF ou autres	3 ou 4 groupes TP selon le nombre réel d'étudiants mais le nombre d'heures en groupe TP est faible.
GEA - Gestion des Entreprises et des Administrations	120	20		4		Les données concernant les parcours sont indicatives en raison de l'incertitude sur les choix des étudiants. Les groupes seront fonction de cette organisation mais la capacité totale de la spécialité est fixée à 120 sur la base de 4 groupes TD.	120	20		4		Les données concernant les parcours sont indicatives en raison de l'incertitude sur les choix des étudiants. Les groupes seront fonction de cette organisation mais la capacité totale de la spécialité est fixée à 120 sur la base de 4 groupes TD.
Parcours Gestion et pilotage des ressources humaines (GPRH)	30	5		1	L2 ou BTS selon mentions et spécialités		30	5		1	L1, L2 ou BTS	
Parcours Contrôle de gestion et pilotage de la performance (CGPP)	30	5		1			30	5		1	L1, L2 ou BTS	
Parcours Gestion comptable, fiscale et financière (GCF)	30	5		1			30	5		1	L1, L2 ou BTS	
Parcours Gestion, entrepreneuriat et management d'activités (GEMA)	30	5		1			30	5		1	L1, L2 ou BTS	
Parcours GEMA & CGSP en alternance	0			0		Fermeture de l'alternance en BUT2; manque de candidats intéressés par 2 années d'alternance						
GEI - Génie Electrique et Informatique Industrielle	78		6	3			78		6	3		
Parcours Electronique et systèmes embarqués (ESE) Semestre 3	26	0	2	1		Les données concernant les parcours sont indicatives en raison de l'incertitude sur les choix des étudiants. Les groupes seront fonction de cette organisation mais la capacité totale de la spécialité est fixée à 78 sur la base de 3 groupes TD.	26	2	1			
Parcours Automatismes et Informatique Industrielle (AI) Semestre 3	26	0	2	1			26	2	1			
Parcours Électricité et maîtrise de l'énergie (EME) Semestre 3	26	0	2	1			26	2	1			
Parcours ESE Semestre 4	26	0	2	1			26	2	1			
Parcours AI Semestre 4	14	0	1	0,5			14	1	0,5			
Parcours AI Semestre 4 en alternance	12	0	1	0,5			12	1	0,5			
Parcours EME Semestre 4	14	0	1	0,5			14	1	0,5			
Parcours EME Semestre 4 en alternance	12	0	1	0,5			12	1	0,5			
Parcours AI en section aménagée	16	0		1			0					Section supprimée : intégration des 3 étudiants de SA2 restants en BUT2 ESE
GMP - Génie Mécanique et Productique	105		6	4			101		6	4		
Parcours Innovation pour l'industrie (II) + Simulation numérique et réalité virtuelle (SNRV)	45	2	3	1,5	BTS CPI	Les données concernant les parcours sont indicatives en raison de l'incertitude sur les choix des étudiants. Les groupes seront fonction de cette organisation mais la capacité totale de la spécialité est fixée à 90 sur la base de 3 groupes TD.	43		3	1,5	BTS CPI	Les données concernant les parcours sont indicatives en raison de l'incertitude sur les choix des étudiants. Les groupes seront fonction de cette organisation mais la capacité totale de la spécialité est fixée à 86 sur la base de 3 groupes TD.
Parcours Management de process industriel (MPI)	45	2	3	1,5	BTS CPRP		43		3	1,5	BTS CPRP	
Parcours Innovation pour l'industrie (II) en section aménagée	15	0		1			15			1		
INFO - Informatique	110			5			95	5		8		
Parcours commun Semestre 3	110	15		5	BTS SIO SLAML2 info/CPGE MP2	Les données concernant les parcours sont indicatives en raison de l'incertitude sur les choix des étudiants. Les groupes seront fonction de cette organisation mais la capacité totale de la spécialité est fixée à 110 sur la base de 5 groupes TD.	95	5		4	BTS SIO SLAML2 info/CPGE MP2	
Parcours Réalisation d'applications : conception, développement, validation (RACDV) parcours A) Semestre 4	70			3			55			2		
Parcours Administration, gestion et exploitation des données (AGED) parcours C) Semestre 4	20			1			20			1		Les données concernant les parcours sont indicatives en raison de l'incertitude sur les choix des étudiants. Les groupes seront fonction de cette organisation mais la capacité totale de la spécialité est fixée à 95 sur la base de 4 groupes TD.
Parcours Intégration d'applications et management du système d'information (AMSI) parcours D) Semestre 4	20			1			20			1		
MP - Mesures Physiques - MPh	84	6	6	3			84	6	6	3		
Parcours Matériaux et contrôles physico-chimiques (MCPC) Semestre 3	56	4	4	2	BTS Métiers de la mesure / Traitement des matériaux (CIRA) / Assistance technique d'ingénieur L1 / Licences PC / SI / Prépa MPSI / PCSI / PCSI / PACES et prépa intégrées 1e année	Les données concernant les parcours sont indicatives en raison de l'incertitude sur les choix des étudiants. Les groupes seront fonction de cette organisation mais la capacité totale de la spécialité est fixée à 84 sur la base de 3 groupes TD. : regroupement possible des MCPC en TD	56	4	4	2		
Parcours Techniques d'instrumentation (TI) Semestre 3	28	2	2	1			28	2	2	1		
Parcours MCPC Semestre 4	41		3	1,5			46		3	1,5		
Parcours MCPC Semestre 4 en alternance	16		1	0,5			20		2	1	effectifs commun aux 2 parcours	
Parcours TI Semestre 4												
Parcours TI Semestre 4 en alternance	27		2	1			18		1	1		
QLIO - Qualité, Logistique Industrielle et Organisation	80	17	5	4			88	9	6	5		
Parcours Organisation et supply chain Pilotage de la chaîne logistique globale (PCLG) en alternance	16	1	1	1		Les données concernant les parcours sont indicatives en raison de l'incertitude sur les choix des étudiants. Les groupes seront fonction de cette organisation mais la capacité totale de la spécialité est fixée à 80 sur la base de 4 groupes TD. La capacité en alternance est stricte, d'où une faible ouverture "passerelles". Le flux prévu de provenance des BUT1 étant faible le nombre total de places est limité à 80.	16	1	1	1		Les données concernant les parcours sont indicatives en raison de l'incertitude sur les choix des étudiants. Les groupes seront fonction de cette organisation mais la capacité totale de la spécialité est fixée à 80 sur la base de 5 groupes TD. La capacité en alternance est stricte, d'où une faible ouverture "passerelles". Le flux prévu de provenance des BUT1 étant faible le nombre total de places est limité à 88.
Parcours Organisation et supply chain Pilotage de la chaîne logistique globale (PCLG)	48	8	3	2	Bac+2 technologique ou scientifique (BTS, L2, Prépa, BUT autre spé.). Nombre de place passerelle important (au moins 10 pour rentrée 2023 mais avec perte de semestres		48	4	4	2	Bac+2 technologique ou scientifique (BTS, L2, Prépa, BUT autre spé.). Nombre de place passerelle plus faible que rentrée 2023 car le nombre de BUT1 couvre 90% de l'effectif BUT2	
Parcours Qualité et Management intégré (QM) Qualité et pilotage des systèmes de management intégrés (QPSM)	16	8	1	1			24	4	1	2		

IUT ANNECY

IUT ANNECY											
RT - Réseaux et Télécommunications	75	0	5	3			75		5	3	
Parcours Cybersécurité	60	0	4	2			60		4	2	
Parcours Cybersécurité en alternance	15	0	1	1			15		1	1	
TC - Techniques de Commercialisation	187	0		6		Les données concernant les parcours sont indicatives en raison de l'incertitude sur les choix des étudiants. Les groupes seront fonction de cette organisation mais la capacité totale de la spécialité est fixée à 162 sur la base de 6 groupes TD	187			7	
En alternance TC PRO => Parcours BDMRC PRO	25	0		1			25			1	
En alternance MONTAGNE TC MONT. => Parcours BDMRC Montagne	25	0		1			25			1	
Parcours Marketing digital, e-commerce et entrepreneuriat (MDEE)	56	0		2		Capacité sur la base de 2 groupes à 28	56			2	
Parcours Business développement et management de la relation client (BDMRC)	56	0		2		Capacité sur la base de 2 groupes à 28	56			2	
Ski étude Parcours Stratégie de marque et événementiel (SME)	25	0		1			25			1	
	BUT 3^{ème} année						BUT 3^{ème} année				
CS - Carrières sociales	52	15	4	2			38	15	3	2	
Parcours Coordination et gestion des établissements et services sanitaires et sociaux (CGE3S)	28	10	2	1	BTS SP3S/ESF ou autres	Moins nombre d'étudiants (41) en BUT2 ne nous permet pas d'augmenter cette capacité d'accueil pour 2023-2024.	14	10	1	1	
Parcours Coordination et gestion des établissements et services sanitaires et sociaux (CGE3S) en alternance	24	5	2	1	BTS SP3S/ESF ou autres		24	5	2	1	
GEA - Gestion des Entreprises et des Administrations	192	96		7			192	96		7	
Parcours Gestion et pilotage des ressources humaines (GPRH)	30	15		1	L2 ou BTS		30	15		1	
Parcours Contrôle de gestion et pilotage de la performance (CGPP)	30	15		1	L2 ou BTS		30	15		1	
Parcours Gestion comptable, fiscale et financière (GCF)	30	15		1	L2 ou BTS		30	15		1	
Parcours Gestion, entrepreneuriat et management d'activités (GEMA)	30	15		1	L2 ou BTS		30	15		1	
Parcours Gestion et pilotage des ressources humaines (GPRH) en alternance	24	12		1	L2 ou BTS		24	12		1	
Parcours Contrôle de gestion et pilotage de la performance (CGPP) en alternance	12	6		0,5	L2 ou BTS		12	6		0,5	
Parcours Gestion comptable, fiscale et financière (GCF) en alternance	24	12		1	L2 ou BTS		24	12		1	
Parcours Gestion, entrepreneuriat et management d'activités (GEMA) en alternance	12	6		0,5	L2 ou BTS		12	6		0,5	
GEI - Génie Electrique et Informatique Industrielle	100	12	7	4			84	12	6	3	
Parcours Electronique et systèmes embarqués (ESE)	28	4	2	1	BTS SNEC/SNIR et BUT2 MP + L2 SPI (ESET)		28	4	2	1	
Parcours Automatismes et Informatique Industrielle (AI) en section aménagée	16	0	1	0,5			0				
Parcours Automatismes et Informatique Industrielle (AI) en alternance	28	4	2	1	BTS électrotechnique/SNIR/SNIC/CIRA/CRSA + BUT2 MP/GMP/ INFO/GM		28	4	2	1	
Parcours Électricité et maîtrise de l'énergie (EME) en alternance	28	4	2	1	BTS électrotechnique/CIRA/CRSA + BUT2 MP/GTE		28	4	2	1	
GMP - Génie Mécanique et Productive	111	16	9	5			111	12	9	5	
Parcours Innovation pour l'Industrie (II) en section aménagée	15	0	1	0,5			15		1	0,5	
Parcours Innovation pour l'Industrie (II) en alternance	48	8	4	2	BTS CPI (pour CIM/GM)		48	6	4	2	
Parcours Management de process industriel (MPI) en alternance	48	8	4	2	BTS CPI (pour CIM/GM)		48	6	4	2	
INFO - Informatique	98	33	8	4			92	12	8	4	
Parcours Réalisation d'applications : conception, développement, validation (RACDV.parcours A)	26	10	2	1	DUT info/L2 info/L3 info		24	3	2	1	
Parcours Réalisation d'applications : conception, développement, validation (RACDV.parcours A) en alternance	24	3	2	1	DUT info/L2 info/L3 info		24	3	2	1	
Parcours Administration, gestion et exploitation des données (AGED.parcours C) en alternance	24	10	2	1	DUT info/STID BUT2 SD (VCCD) L2 info/L3 info		24	3	2	1	
Parcours Intégration d'applications et management du système d'information (AMSI.parcours D) en alternance	24	10	2	1	DUT info/L2 info/L3 info		20	3	2	1	
MP - Mesures Physiques - MPH	80	10	6	3			77	8	6	3	
Parcours Matériaux et contrôles physico-chimiques (MCPC)	39	5	3	1,5	BTS Métiers de la mesure / Traitement des matériaux CRSA / Assistance technique d'ingénieur L2 - Licences PC /SI Prépa MP / PC / PT et Prépa intégrées 2e année (PEIP, INF, INSA...)		36	5	3	1,5	
Parcours Techniques d'instrumentation (TI)	26	3	2	1			26	3	2	1	
Parcours Matériaux et contrôles physico-chimiques (MCPC) en alternance	15	2	1	0,5		Effectifs communs aux deux parcours	15		1	0,5	
Parcours Techniques d'instrumentation (TI) en alternance											

pas de groupe de section aménagées en BUT3 - les étudiants ont été intégrés en BUT2 ESEC et poursuivront en BUT3 ESE

IUT ANNECY

QLIO - Qualité, Logistique Industrielle et Organisation	95	4	8	4			80	2	6	4		
Parcours Organisation et supply chain (OSC)	15	0	1	0,5	en Alt : DUT QLIO ou OCP ou avec expérience : DUT GMP ou GLT en Et : aucune (première internationale uniquement)		8		0,5	0,5	Aucune (formation à l'international)	Les deux parcours sont complètement fusionnés.
Parcours Qualité et Management intégré (QMI)	15	0	1	0,5			7		0,5	0,5	Aucune (formation à l'international)	Les deux parcours sont complètement fusionnés.
Parcours Organisation et supply chain (OSC) en alternance	39	2	4	2			39	1	3	2	Entrées passerelles quasi-impossible.	L'effectif inclus l'alternance sur BUT2 et BUT3 ainsi que l'alternance uniquement BUT3
Parcours Qualité et Management intégré (QMI) en alternance	26	2	2	1			26	1	2	1	Entrées passerelles quasi-impossible.	
RT - Réseaux et Télécommunications	47	0	5	3			47		3	3		
Parcours Cybersécurité	15	0	1	0,5			15		1	0,5		
Parcours Cybersécurité en alternance	32	0	4	2			32		2	2		
TC - Techniques de Commercialisation	246			9			196			7		
Parcours BDMRC Assurance banque en alternance	50	Donnée globale sur l'ensemble des parcours (20)		6	BTS / BUT / L2 tertiaire, sciences humaines		28			1	BTS / BUT / L2 tertiaire, sciences humaines	
Parcours BDMRC Sport en alternance	28				BUT2.BTS tertiaire, L2, DEUST		28			1	BUT2.BTS tertiaire, L2, DEUST	
Parcours BDMRC Agroalimentaire en alternance	28				BUT TC, BTS MJC/hôtellerie BUT QLIO, BTS STA, licence génie biologique, nutrition		0			0		Fermeture 2024/25
Parcours BDMRC Digital en alternance	28				BTS / BUT / L2 tertiaire, sciences humaines avec pré requis marketing, commercial, management		28			1	BTS / BUT / L2 tertiaire, sciences humaines avec pré requis marketing, commercial, management	
Parcours BDMRC Pro (classique) en alternance	28				BTS / BUT / L2 tertiaire, sciences humaines avec pré requis marketing, commercial, management		28			1	BTS / BUT / L2 tertiaire, sciences humaines avec pré requis marketing, commercial, management	
Parcours BDMRC Montagne en alternance	28	5	2	1			28			1		
Parcours Marketing digital, e-commerce et entrepreneuriat (MDEE) en alternance	28	2	2	1	BTS / BUT / L2 tertiaire, sciences humaines avec pré requis marketing, commercial, management		28			1	BTS / BUT / L2 tertiaire, sciences humaines avec pré requis marketing, commercial, management	
Parcours Stratégie de marque et événementiel en section aménagée	28	0	2	1			28			1		
BUT 4 ^{ème} année							BUT 4 ^{ème} année					
TC - Techniques de Commercialisation							25			1		
Parcours Stratégie de marque et événementiel en section aménagée							25			1		
LICENCES PROFESSIONNELLES												
Mention Métiers de l'industrie : conception de produits industriels												
Parcours CMAO (conception mécanique assistée par ordinateur) en alternance Orientation DP (Dessinateur projeteur)	24		2	1		LP en 60 ECTS	24		2	1		
Mention Maintenance et technologie : technologie médicale et biomédicale												
Parcours Mesure et contrôle pour l'instrumentation médicale en alternance	24		2	1		LP en 60 ECTS	24		2	1		
Mention Commercialisation de produits et services												
Rythme sport et Montagne	25			1		LP en 60 ECTS	25			1		
Technico commercial Industriel en alternance	25			1		LP en 60 ECTS	25			1		
Parcours OUTDOOR International Sales & Promotion	20			1		LP en 60 ECTS						Fermeture définitive 2024/25
Mention Métiers de la mode												
Parcours OUTDOOR Softgoods Design & Development	20			1		LP en 60 ECTS	20		2	1		
Mention E-commerce et marketing numérique												
OUTDOOR Marketing & Communication	20			1		LP en 60 ECTS	20			1		
Mention Métiers de l'immobilier : transaction et commercialisation de biens immobiliers												
Parcours Transactions et gestion immobilières en alternance	40			2		LP en 60 ECTS	40			2		



CAPACITES D'ACCUEIL 2024-2025 au regard du taux d'encadrement et des moyens mis à disposition

POLYTECH								
MENTIONS/PARCOURS	Année universitaire 2023-2024				Année universitaire 2024-2025			
	Capacité d'accueil	Groupes	Groupes	Observations	Capacité d'accueil	Groupes	Groupes	Observations
	2023-2024	TP	TD		2024-2025	TP	TD	
FORMATIONS INGENIEUR								
FI 3ème année (Spé Instrumentation, automatique, informatique / Spé Mécanique - matériaux / Spé Environnement, bâtiment, énergie / Spé Mécanique - productique / Spé Informatique, données, usages / Spé Bâtiment / Spé Ecologie industrielle et territoriale / Spé systèmes numériques instrumentation)	280	23	12	72 BAT= 48 BAT-FISE + 24 BAT-FISA 24 EIT 72 MM 36 SNI 24 IDU 48 MP	264	22	11	72 BAT = 48 BAT-FISE + 24 BAT-FISA 24 EIT 120 MECA = 72 MECA-FISE + 48 MECA-FISA 24 SNI 24 IDU
FI 4ème année (Spé Instrumentation, automatique, informatique / Spé Mécanique - matériaux / Spé Environnement, bâtiment, énergie / Spé Mécanique - productique / Spé Informatique, données, usages)	280	23	12	72 BAT= 48 BAT-FISE + 24 BAT-FISA 24 EIT 72 MM 36 SNI 24 IDU 48 MP	276	23	12	72 BAT = 48 BAT-FISE + 24 BAT-FISA 24 EIT 72 MM 36 SNI 24 IDU 48 MP
FI 5ème année (Spé Instrumentation, automatique, informatique / Spé Mécanique - matériaux / Spé Environnement, bâtiment, énergie / Spé Mécanique - productique / Spé Informatique, données, usages)	280	14	7	72 BAT= 48 BAT-FISE + 24 BAT-FISA 24 EIT 72 MM 36 SNI 24 IDU 48 MP	276	14	7	72 BAT = 48 BAT-FISE + 24 BAT-FISA 24 EIT 72 MM 36 SNI 24 IDU 48 MP
PEIP - Parcours des Ecoles d'Ingénieur Polytech								
PEIP 1ère année	120	8	4		120	8	4	
PEIP 2ème année	120	8	4		120	8	4	



Commission de la Formation et de la Vie Universitaire

- Séance du 4 avril 2024 -

Délibération n°4.6.04/04/2024 relative au calendrier du dispositif de césure

*Vu le code de l'éducation et notamment ses articles L 613-1, L712-1 et L712-6-1,
Vu les statuts de l'université Savoie Mont Blanc, adoptés par le conseil d'administration en sa séance du 7 juillet 2015, modifiés, et notamment son article 22,*

Article unique : calendrier du dispositif de césure

Documents fourni en annexe.

Résultat du vote :

Membres en exercice : 31
Quorum : 16
Membres présents : 12
Membres représentés : 6
Nombre de votants : 18

Nombre de suffrages exprimés : 18
Contre : 0
Abstention : 0
Pour : 18

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université Savoie Mont Blanc, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des membres présents et représentés, le calendrier du dispositif de césure, tel que présenté en séance et décrit en annexe.

Chambéry, le 27 mai 2024

Le Président de l'Université Savoie Mont Blanc

Philippe Galez

La présente délibération prend effet à compter de sa publication et de sa transmission au recteur.

Classée au registre des délibérations de la commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU), consultable à la direction des études et de la vie étudiante (DEVE)	Publiée le : Transmise au recteur le :
-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------

Modalités de recours contre la présente délibération : La présente délibération pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au recteur, d'un recours administratif auprès du président de l'université Savoie Mont Blanc ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative. La requête peut être déposée au greffe de la juridiction ou adressée par voie postale ou par la voie de l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr.
En cas de recours administratif préalable, le délai du recours contentieux est prolongé de la durée de réponse de l'auteur de la décision. Dans cette hypothèse, vous disposez de deux mois pour déposer un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Grenoble conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, à compter de la notification d'une décision expresse ou de la naissance d'une décision implicite de rejet résultant du silence gardé par l'administration pendant deux mois.



Calendrier du dispositif de césure
Année 2024/2025

DÉPÔT DE LA DEMANDE	DATES
Demande pour l'année universitaire ou le semestre impair	<p style="text-align: center;">Du 17 mai 2024 au 22 août 2024</p> <p>CAS PARTICULIER : Etudiant ayant fait l'objet d'une proposition d'admission après le 16 août 2024 : dépôt possible dans les 7 jours calendaires de leur acceptation d'admission sur la plateforme.</p>
Demande pour l'année civile ou le semestre pair	<p style="text-align: center;">Du 10 octobre 2024 au 22 novembre 2024</p>



UNIVERSITÉ
SAVOIE
MONT BLANC

Commission de la Formation et de la Vie Universitaire

- Séance du 4 avril 2024 -

Délibération n°4.7.04/04/2024

relative à la modification du DIU « Troubles du spectre de l'autisme – accompagnement tout au long de la vie »

*Vu le code de l'éducation et notamment ses articles L 613-1, L712-1 et L712-6-1,
Vu les statuts de l'université Savoie Mont Blanc, adoptés par le conseil d'administration en sa séance du 7 juillet 2015, modifiés, et notamment son article 22,*

Article unique : modification du DIU « Troubles du spectre de l'autisme – accompagnement tout au long de la vie »

Documents fourni en annexe.

Résultat du vote :

Membres en exercice : 31
Quorum : 16
Membres présents : 12
Membres représentés : 6
Nombre de votants : 18

Nombre de suffrages exprimés : 11
Contre : 1
Abstention : 7
Pour : 10

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université Savoie Mont Blanc, après en avoir délibéré, approuve à la majorité des membres présents et représentés, la modification du DIU « Troubles du spectre de l'autisme – accompagnement tout au long de la vie », telle que présentée en séance et décrite en annexe.

Chambéry, le 27 mai 2024

Le Président de l'Université Savoie Mont Blanc

Philippe Galez

A blue ink signature of Philippe Galez, the President of the University of Savoie Mont Blanc.

La présente délibération prend effet à compter de sa publication et de sa transmission au recteur.

Classée au registre des délibérations de la commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU), consultable à la direction des études et de la vie étudiante (DEVE)

Publiée le :

Transmise au recteur le :

Modalités de recours contre la présente délibération : La présente délibération pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au recteur, d'un recours administratif auprès du président de l'université Savoie Mont Blanc ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative. La requête peut être déposée au greffe de la juridiction ou adressée par voie postale ou par la voie de l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr.

En cas de recours administratif préalable, le délai du recours contentieux est prolongé de la durée de réponse de l'auteur de la décision. Dans cette hypothèse, vous disposez de deux mois pour déposer un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Grenoble conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, à compter de la notification d'une décision expresse ou de la naissance d'une décision implicite de rejet résultant du silence gardé par l'administration pendant deux mois.



NOTE D'OPPORTUNITE LES TROUBLES DU SPECTRE DE L'AUTISME – ACCOMPAGNEMENT TOUT AU LONG DE LA VIE (DIU)



**Commission pédagogique du 28/03/2024
CFVU du CAC du 04/04/2024**

INTITULE DE LA FORMATION (*Nom du diplôme*) :

Les troubles du spectre de l'autisme – Accompagnement tout au long de la vie

TYPE DE FORMATION : diplôme inter universitaire (DIU) - ÉTABLISSEMENT PARTENAIRE : UGA

RESPONSABILITE PEDAGOGIQUE ENSEIGNANT USMB :

Nom Prénom : Berger Carole / Marine Fiorentino

Co-responsable : oui non

Nom Prénom : Dr Stéphane Cabrol (CHS Savoie)

COMPOSANTE CONCERNEE

IUT D'ANNECY IAE SCEM LLSH
 IUT DE CHAMBERY POLYTECH FD IUFP

SCOLARITE GEREE PAR :

COMPOSANTE(S) CONCERNEE(S) IUFP

CONTEXTE DE LA FORMATION :

Le DU initialement créé par l'USMB s'ouvre à un partenaire « santé » qu'est l'UGA, lui donnant une autre dimension. Le projet, ici, exposé, est donc de le transformer en DIU.

Contexte global : L'évolution de la compréhension des troubles du spectre de l'autisme s'effectue sous l'impulsion des recherches en génétique, neurosciences, psychologie et psychopathologie. Ces recherches ont modifié de façon radicale les représentations que l'on a de ces troubles mais ont conduit aussi à repenser le diagnostic comme l'accompagnement. Mieux appréhender l'évolution de ces connaissances doit permettre aux professionnels de proposer une meilleure « individualisation » de l'accompagnement des personnes avec autisme, non seulement pendant l'enfance mais tout au long de la vie. Le DU initialement créé par l'USMB s'ouvre à un partenaire « santé » qu'est l'UGA, lui donnant une autre dimension et le projet est donc de le transformer en DIU.

PUBLIC Typologie des publics, à qui s'adresse cette formation, public cible, :

Ce DIU vise donc à répondre aux demandes des professionnels travaillant avec ou auprès de personnes avec autisme mais également aux personnes en réorientation professionnelle, avec un projet avec ou auprès de personnes avec autisme, désirant avoir une connaissance plus approfondie dans ce champ d'intervention en pleine mutation. Il s'adresse à tout public (salarié ou indépendant) du secteur sanitaire, médico-social, éducatif ayant une expérience professionnelle auprès de personnes atteintes d'autisme et de préférence travaillant dans une structure qui accueille des personnes avec autisme.

Le public visé par les modules de formation concerne plus particulièrement : Médecin généraliste ou spécialiste, infirmier, psychologue, psychomotricien, orthophoniste, kinésithérapeute, ergothérapeute, éducateur spécialisé, enseignant spécialisé, cadre de santé et directeur d'établissement.

PRE-REQUIS Diplôme requis, possibilité d'accéder à la formation via la VAPP compétences initiales nécessaires à l'entrée en formation :

Il n'y a pas de diplôme requis. L'accès à la formation se fait à partir d'un curriculum vitae et d'une lettre de motivation, fournis par les candidats. Un jury examine la pertinence du projet compte tenu de la formation proposée. Le jury s'assure que les compétences du candidat (académiques et pratiques) sont telles qu'elles lui permettront de suivre la formation. Dans ce but, un entretien individuel peut éventuellement être demandé.

OBJECTIFS GENERAUX DE LA FORMATION Former quel public pour réaliser quelles activités professionnelles :

Le programme d'enseignement de ce DIU a pour objectif, à partir d'une approche pluridisciplinaire et multidimensionnelle, de mieux comprendre l'impact et l'importance de l'évolution des connaissances dans le secteur du diagnostic et l'accompagnement des enfants et adultes souffrant de troubles du spectre de l'autisme. Il vise aussi ainsi à mieux connaître les outils/méthodes pour un accompagnement individualisé non seulement au cours de l'enfance mais aussi au cours de la vie adulte. Après une présentation générale des connaissances et recommandations actuelles, il sera abordé à travers des ateliers interactifs, le diagnostic différentiel, les différentes méthodes d'intervention et l'accompagnement à tous les âges (scolarité, emploi, etc.). Ce programme est réalisé en collaboration avec le Centre d'Évaluation Savoyard de l'Autisme (CESA, service du Dr Stéphane Cabrol, Centre Hospitalier Spécialisé de la Savoie) et en collaboration avec l'UGA (Responsable pédagogique : Dr Clément Dondé).

ORGANISATION Nombres d'heures/Nombres de jours/rythme :

Nombre d'heures d'enseignement de la formation : 175 h

Nombre d'heures pour la soutenance : 30 mn

Nombre d'heures total : 175h + le temps d'évaluation (30 mn de QCM, auxquelles s'ajoutent 7h de présence lors des soutenances orales, puisque les étudiants sont tenus d'assister aux soutenances des autres stagiaires).

REFERENTIEL DE COMPETENCES ET D’EVALUATION PAR BLOC DE COMPETENCES à adapter et dupliquer selon les DU :

TITRE DE BLOC DE COMPETENCES (si opportun)	
<p>COMPETENCES VISEES</p>	<p>Identifier les critères diagnostiques et les classifications associés au TSA</p> <p>Reconnaître et différencier les modèles d'intervention dans le domaine de l'autisme</p> <p>Savoir élaborer, en collaboration avec les autres professionnels, des projets d'accompagnement</p> <p>Pouvoir transmettre des connaissances actualisées dans son milieu professionnel</p> <p>Comprendre la place des neurosciences et la temporalité neurodéveloppementale</p> <p>Identifier les enjeux du dépistage précoce</p> <p>Décrire les principaux outils diagnostiques</p> <p>Communiquer et accompagner l'annonce du diagnostic et l'accompagnement</p> <p>Cibler les objectifs d'une intervention et évaluer ses effets</p> <p>Identifier les différentes méthodes d'intervention et les différents niveaux d'intervention</p> <p>Identifier les aménagements à mettre en place (école et travail)</p> <p>Mettre en pratique les outils pour la gestion des comportements et le développement des compétences sociales</p> <p>Mener une réflexion critique sur sa pratique professionnelle</p> <p>Savoir élaborer un projet professionnel ancré dans un contexte théorique et pratique</p>

**DESCRIPTIF OU
TITRE
DES
MODULES**

Module 1 : socle commun de connaissances (35 heures)

- . Histoire du concept, nosographie, épidémiologie et messages clés
- . L'approche sémiologique tout au long de la vie
- . Apport des neurosciences et de la génétique à la compréhension de l'autisme : génétique et autisme
- . Particularités sensorielles : aspects théoriques
- . Théories cognitives appliquées au Trouble du Spectre de l'Autisme
- . Apport des neurosciences et de la génétique à la compréhension de l'autisme : neurosciences

Approfondissements :

- . Particularités sensorielles : évaluation et pistes d'intervention
- . Troubles alimentaires pédiatriques : oralité alimentaire de l'enfance à l'âge adulte

Module 2 : l'évaluation au service de l'accompagnement (35 heures)

- . Marqueurs physiologiques du TSA (Eye tracking, EEG, ...)
- . Le diagnostic précoce et la consultation neuropédiatrique
- . Diagnostics différentiels et comorbidités : démarche et illustrations chez l'enfant
- . L'évaluation au service de l'accompagnement et du projet individualisé : ergothérapie & psychomotricité
- . L'évaluation au service de l'accompagnement et du projet individualisé : langage et communication
- . Suivi du projet et préparation au grand oral

Approfondissements :

- . La démarche diagnostique : parcours de la première inquiétude à l'annonce diagnostique
- . L'évaluation développementale et cognitive : démarche et outils
- . L'observation à visée diagnostique : démarche et outils
- . L'exploration de la trajectoire neurodéveloppementale : démarche et outils

Module 3 : Accompagnement, méthodes d'intervention et de remédiation (35 heures)

- . Traitements médicamenteux et TSA : indications et mécanismes
- . Éthique de l'accompagnement
- . Les stratégies d'intervention : approches développementales. Exemple : les prises en charge précoces
- . Les stratégies d'intervention : apprentissage par la méthode ABA et ses différentes déclinaisons
- . Les stratégies d'intervention : analyse fonctionnelle, gestion des comportements défis
- . Les stratégies d'intervention : l'approche éducative
- . Les stratégies d'intervention : outils de communication alternatifs et/ou augmentés
- . Les stratégies d'intervention : remédiations cognitives des fonctions exécutives
- . Les stratégies d'intervention : entraînement aux habiletés sociales
- . Suivi du projet et préparation au grand oral

Module 4 : L'autisme à l'âge adulte (35 heures)

- . Vers l'inclusion de personnes adultes autistes en milieu ordinaire : posture, outils et mise en pratique
- . Diagnostics différentiels et comorbidités : illustrations chez l'adulte
- . L'évaluation chez l'adulte : démarche et outils
- . Analyse de vignettes cliniques
- . Vie affective et sexuelle
- . La personne autiste en milieu ordinaire : insertion professionnelle
- . Neurobiologie du handicap intellectuel
- . L'accompagnement de la personne autiste adulte avec handicap intellectuel
- . Suivi du projet et préparation au grand oral

Module 5 : Parcours (35 heures)

- . Le parcours de soins somatiques à tous les âges
- . Douleur et TSA
- . Partage d'outils et connaissance du réseau
- . TSA et genre
- . Parcours de scolarité : les dispositifs, les principes et les modalités de scolarisation à tous les âges
- . Le parcours des familles : l'aide aux aidants et le répit - Témoignages et présentation d'un dispositif
- . Témoignage : Le parcours d'une personne adulte concernée
- . Vignettes cliniques de parcours : travail collaboratif autour de situations rapportées
- . Suivi du projet et préparation au grand oral

MODALITES ET CRITERES D'EVALUATION	N°MODULE	MODALITES D'EVALUATION ¹	COEFFICIENT	CRITERES ²
		<input type="checkbox"/> test		
		<input type="checkbox"/> QCM		
		<input type="checkbox"/> rapport de stage		
		<input type="checkbox"/> oral mémoire soutenance		
		<input type="checkbox"/> autres		
L'ensemble des compétences du diplôme (modules 1, 2, 3, 4, 5) sont exclusivement validées par :	<input checked="" type="checkbox"/> un mémoire			
	<input checked="" type="checkbox"/> une soutenance individuelle <input type="checkbox"/> une soutenance collective		50%	Présenter un projet professionnel élaboré en cours d'année sous la supervision de l'équipe pédagogique et intégrant les apports du DIU. La soutenance se fait devant un jury et comprend une présentation orale + questions du jury (2 personnes provenant de l'USMB ou UGA et CHS) Une note d'au moins 10 doit être obtenue
	<input checked="" type="checkbox"/> autres : QCM.		50%	Une note d'au moins 10 doit être obtenue, correspondant à au moins la moitié des questions réussies

¹ Moyens mobilisés pour mesurer à l'aide de critères objectifs les acquis du stagiaire en cours et ou à la fin de formation

² Exemples QCM : répondre à + de la moitié des questions Oral : réalisation d'une grille d'analyse

REFERENTIEL DE COMPETENCES ET D'ÉVALUATION PAR MODULES

Module 1 : identifier les critères diagnostiques et les classifications associées au TSA, pouvoir transmettre des connaissances actualisées dans son milieu professionnel, décrire la place des neurosciences et de la génétique, décrire et différencier les principaux facteurs et causes de l'autisme, intégrer la sensorialité dans la compréhension de l'autisme, mener une réflexion critique sur sa pratique professionnelle.

Module 2 : identifier les critères diagnostiques et les classifications associées au TSA pour appréhender les diagnostics différentiels et comorbides possibles au TSA (chez l'enfant), identifier les enjeux du dépistage précoce, décrire les principaux outils de l'évaluation diagnostique et fonctionnelle, savoir communiquer et accompagner l'annonce du diagnostic, comprendre les enjeux de l'évaluation au service de l'accompagnement, savoir élaborer un projet professionnel ancré dans un contexte théorique et pratique.

Module 3 : reconnaître et différencier les modèles d'intervention, participer à l'élaboration de projets d'accompagnement, identifier les enjeux de l'intervention précoce, cibler les objectifs d'une intervention et évaluer ses effets, identifier les différentes méthodes d'intervention et les différents niveaux d'intervention, identifier les aménagements à mettre en place, mettre en pratique les outils pour la gestion des comportements et le développement des compétences sociales, savoir élaborer un projet professionnel ancré dans un contexte théorique et pratique.

Module 4 : identifier les critères diagnostiques et les classifications associées au TSA pour appréhender les diagnostics différentiels et comorbides possibles au TSA (chez l'adulte), décrire les principaux outils de l'évaluation diagnostique et fonctionnelle (spécificités chez l'adulte), participer à l'élaboration de projets d'accompagnement, cibler les objectifs d'une intervention et évaluer ses effets, identifier les aménagements à mettre en place, mettre en pratique les outils pour la gestion des comportements et le développement des compétences sociales, adapter ses interventions aux spécificités des personnes présentant un handicap intellectuel associé, pouvoir transmettre des connaissances actualisées dans son milieu professionnel, savoir élaborer un projet professionnel ancré dans un contexte théorique et pratique.

Module 5 : reconnaître et différencier les modèles d'intervention, pouvoir transmettre des connaissances actualisées dans son milieu professionnel, cibler les objectifs d'une intervention et évaluer ses effets, identifier les différentes méthodes d'intervention et les différents niveaux d'intervention, mener une réflexion critique sur sa pratique professionnelle, savoir élaborer un projet professionnel ancré dans un contexte théorique et pratique, identifier les acteurs et ressources dans son environnement professionnel pour un accompagnement global, identifier les aménagements à mettre en place.

MODALITES D'OBTENTION DU DIPLOME :

L'attribution du diplôme est conditionnée par :

- le suivi complet de la formation
- l'obtention de la note finale moyenne de 10/20 à l'évaluation
- la validation par bloc de compétences
- la validation d'un stage
- une session de rattrapage

Précisions si nécessaire :

ATOUTS DE LA FORMATION *Méthodes Mobilisées : Modalités pédagogiques et/ou moyens et/ou outils utilisés pour mener à bien la formation à adapter et compléter selon les DU :*

Ce DIU est organisé sur 5 semaines de formation (du lundi au vendredi), correspondant à un total de 25 journées (175 heures). La formation se déroule sur 15 mois (d'octobre à décembre de l'année suivante). Chaque semaine de formation est consacrée à un module, sur un thème bien spécifique. Les enseignements ont lieu pour la plupart sur le site universitaire de Jacob Bellecombette à l'Université de Savoie Mont Blanc. Quelques enseignements (4 à 6 journées dans l'année) ont lieu sur le site du CHS (Bassens). Les méthodes pédagogiques utilisées souhaitent s'affranchir de l'enseignement traditionnel au maximum pour que la majorité de la formation corresponde à des ateliers pratiques. Des présentations (analyse de cas, vidéos, etc.) étayeront les principales thématiques abordées. Les présentations sont en lien avec les apports des dernières recherches sur l'autisme tant dans les domaines de la psychologie du développement, de la psychopathologie que dans celui des neurosciences et de la génétique.

- Rythme de la formation spécialement aménagé afin de permettre la poursuite de l'activité professionnelle (5 semaines et étalement sur 15 mois)
- Pédagogie active, alternant les apports théoriques et les mises en situation pratiques
- Intervention de professionnels (médecins, psychologues, orthophonistes, ergothérapeutes, psychomotriciens, etc...)
- Enseignements universitaires associés à l'expertise terrain d'intervenants en activité dans le domaine
- Complémentarité des profils au sein de la promotion et richesse des échanges
- Stage non obligatoire mais possibilité de faire un stage optionnel (à l'initiative du stagiaire) de 4 à 16 semaines devant se dérouler obligatoirement en dehors des activités pédagogiques (cours, examens).

MODALITES ET DELAI D'ADMISSION :

CV + Lettre de Motivation à adresser au service de la formation continue. Les CV et lettres de motivation sont transmises aux responsables de la formation qui organisent une commission pour décider de l'admission.

Les documents sont transmis de mars à mai, pour une décision d'admission en juin.

SUITES DE PARCOURS ET DEBOUCHES :

LIEUX DE FORMATION

- Campus d'Annecy
- Campus Jacob-Bellecombette
- Campus du Bourget-du-lac
- A distance

SEUIL d'OUVERTURE *(le seuil peut varier selon la proportion de stagiaires financés ou non) :*

Nombre de participants minimum : 12 stagiaires à l'USMB + 4 stagiaires à l'UGA

Précisions si nécessaire : au maximum, 20 stagiaires à l'USMB + 5 stagiaires à l'UGA

TARIFS : tarif unique

- Tarif Horaire individuel : 3.500 €
- Tarif Horaire financé : 3.500 €
- Tarif Forfaitaire : 20 €/h



UNIVERSITÉ
SAVOIE
MONT BLANC

Commission de la Formation et de la Vie Universitaire

- Séance du 4 avril 2024 -

Délibération n°4.8.04/04/2024

relative à l'ouverture de la licence professionnelle « Tourisme et loisirs sportifs », parcours « Activités sportives de montagne » proposée en alternance (SceM)

Vu le code de l'éducation et notamment ses articles L 613-1, L712-1 et L712-6-1,

Vu les statuts de l'université Savoie Mont Blanc, adoptés par le conseil d'administration en sa séance du 7 juillet 2015, modifiés, et notamment son article 22,

Article unique : Ouverture de la licence professionnelle « Tourisme et loisirs sportifs », parcours « Activités sportives de montagne » proposée en alternance (SceM)

Documents fourni en annexe.

Résultat du vote :

Membres en exercice : 31
Quorum : 16
Membres présents : 12
Membres représentés : 6
Nombre de votants : 18

Nombre de suffrages exprimés : 16
Contre : 0
Abstentions : 2
Pour : 16

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université Savoie Mont Blanc, après en avoir délibéré, approuve à la majorité des membres présents et représentés, l'ouverture de la licence professionnelle « Tourisme et loisirs sportifs », parcours « Activités sportives de montagne » proposée en alternance (SceM), telle que présentée en séance et décrite en annexe.

Chambéry, le 27 mai 2024

Le Président de l'Université Savoie Mont Blanc

Philippe Galez

La présente délibération prend effet à compter de sa publication et de sa transmission au recteur.

Classée au registre des délibérations de la commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU), consultable à la direction des études et de la vie étudiante (DEVE)

Publiée le :

Transmise au recteur le :

Modalités de recours contre la présente délibération : La présente délibération pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au recteur, d'un recours administratif auprès du président de l'université Savoie Mont Blanc ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative. La requête peut être déposée au greffe de la juridiction ou adressée par voie postale ou par la voie de l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr.

En cas de recours administratif préalable, le délai du recours contentieux est prolongé de la durée de réponse de l'auteur de la décision. Dans cette hypothèse, vous disposez de deux mois pour déposer un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Grenoble conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, à compter de la notification d'une décision expresse ou de la naissance d'une décision implicite de rejet résultant du silence gardé par l'administration pendant deux mois.



OUVERTURE UNITÉ DE FORMATION EN APPRENTISSAGE (UFA)





RESPONSABLE PÉDAGOGIQUE ENSEIGNANT USMB

Prénom / Nom : Fabienne / Gillonnier
Responsabilités / Fonctions : Responsable LPRO TASM / Enseignante

SI CO RESPONSABLE PÉDAGOGIQUE ENSEIGNANT USMB

Prénom / Nom : Patrice Bornard
Responsabilités / Fonctions : Enseignant IUT Annecy

FORMATION

Niveau diplôme (BUT, LP, Licence, Master...) : LICENCE PROFESSIONNELLE
Mention : Tourisme et loisirs sportifs
Parcours : Activités sportives de montagne
Intitulé court : TASM

COMPOSANTE

- IUT ANNECY IAE ANNECY SCEM FAC DE DROIT
 IUT CHAMBERY IAE CHAMBERY LLSH

LIEU DE FORMATION

- Campus Annecy Campus Jacob-Bellecombette Campus Bourget-du-lac
 Autre :

DESCRIPTIF FORMATION

Domaine / secteur d'activité (tertiaire, secondaire/technique) Tertiaire Secondaire/Technique Autre
Durée (en mois) 12 mois 18 mois 24 mois 36 mois
Nombre d'heures maquette/an 450
Effectif maximum 20
Accréditation Avis OUI NON A VENIR
département FAVORABLE RESERVE
Avis conseil UFR / composante FAVORABLE RESERVE
Mixité OUI NON



COÛT ET PRISE EN CHARGE

Code RNCP mention :

Tourisme, activités sportives

Code diplôme :

335 Animation sportive, culturelle et de Loisirs

Niveau de prise en charge (NPEC) moyen :

Tarif USMB :

❖ Analyse du marché / Opportunité d'une ouverture en apprentissage

Présenter les éléments essentiels qui sont à l'origine de votre projet

Depuis ces dernières années, nous constatons une augmentation significative du nombre d'alternants dans le secteur touristique, principalement grâce aux aides financières de l'État. Cette situation a pour conséquence de rendre nos formations moins compétitives par rapport aux autres formations ouvertes en alternance.

Attentes employeurs (organisations professionnelles, branches, institutions...)

Les employeurs soulignent la nécessité de former des professionnels polyvalents, s'appuyant sur le fait qu'il existe beaucoup de petites structures dans le secteur du tourisme réclamant de la poly-compétence, de l'adaptabilité, de l'agilité, de la réactivité. Cette poly-compétence concerne les différents secteurs du tourisme de montagne. Les différentes fonctions (commerciale, promotion, communication, gestion des ressources humaines, gestion relation client) sont assurées par le même employé.

Marché de l'emploi (local, régional, national) et cibles employeurs

Les départements de la Savoie sont leader mondial pour la pratique du ski et la 1ère destination « Montagne » (41 millions de journées skieurs soit les trois quarts de la fréquentation nationale). SMB est également la 1ère destination montagne nationale pour l'été. SMB occupe la 2ème place en termes d'emplois touristiques en France après Paris. Les emplois touristiques représentent 16% de l'emploi salarié du secteur privé.

Attentes étudiants / candidats

Les étudiant-es comptent sur l'alternance pour subvenir à leur besoin du quotidien tout en se formant au mieux dans une perspective de professionnalisation après l'acquisition de la licence PRO TASM.

Attractivité de la formation / du diplôme (ratio candidatures/admissibles, origine des candidats...)

Jusqu'à maintenant le ratio de candidatures / admissibles étaient de 30 % d'admis. Les candidats viennent majoritairement du DEUST AGAPCS USMB, du DEUST AGAPSC de Lyon 1, de la L2 STAPS USMB, de la L3 STAPS USMB, de diverses filières de l'USMB (géographie, chimie, GACO), et des BTS gestion protection de nature du territoire Rhône alpins.

Concurrence, notamment sur les formations proposées en apprentissage :

WIN SPORT sur le campus du Bourget-du-lac avec les Bachelors Évènementiel Sportif et Marketing Sportif sont des Titres Certifiés par l'État niveau 6 (équivalence Licence, Bac+3)
AMOS Sport Business School sur le campus d'Annecy
PPA SPORT, Sport Business School sur le campus de Grenoble

❖ **Compétences et métiers visés**

Compétences visées à l'issue de la formation

Les compétences visées par ma mention

- être capable de conduire un projet de création d'une structure de tourisme de loisir
- être capable concevoir des produits et des services adaptés aux besoins des clients
- être capable de gérer, suivre puis évaluer une structure de tourisme
- être capable de promouvoir une structure de loisir sur le territoire

Métiers préparés / métiers voisins / débouchés (codes ROME, fiches APEC)

- d'agent de développement de produits d'activités de pleine nature auprès d'entreprises ou de comités techniques, de fédérations sportives ou de collectivités territoriales
- Chargé de gestion et de développement d'une petite entreprise de prestations de service dans le tourisme sportif
- Coordonnateur des activités sportives et d'animation dans les grands centres de vacances
- Adjoint / Responsable d'une structure d'activité de sports d'outdoor

❖ **Public et rythme d'alternance**

Niveau requis : BAC+2

Public cible (Typologie des publics, à qui s'adresse cette formation)

La formation s'adresse aux étudiant-es issu-es de formations STAPS spécialistes dans les sports outdoor plus particulièrement, aux étudiant-es titulaires du DEUST AGAPSC Activités de pleine nature, aux étudiant-es titulaires d'un BTS gestion protection de la nature et titulaires d'un diplôme d'encadrement dans les sports natures, aux étudiant-es titulaires d'un BTS Tourisme et spécialisés dans les sports natures, aux professionnelles du secteur en reprise d'études.

Type de diplômes des candidats recrutés (Diplôme requis)

L2 STAPS spécialistes dans les sports outdoor
DEUST AGAPSC Activités de pleine nature
BTS gestion protection de la nature et titulaires d'un diplôme d'encadrement dans les sports natures
BTS Tourisme et spécialités dans les sports natures, aux professionnelles du secteur en reprise d'études
DE dans les sports de pleine nature avec VAE

Rythme d'alternance envisagé

Alternance massée avec une présence accrue dans l'entreprise sur les saisons estivales et hivernales

Commentaire Rythme (exigences du secteur d'activité, contraintes pédagogiques, environnement...)

Le rythme se cale aux besoins du tourisme de montagne. Durant les mois de juillet, août, décembre, janvier, février, mars et avril, les étudiant-es seront présents dans les structures professionnelles (entreprise, office du tourisme, club des sports) et à l'université à l'intersaison.





Modalités de candidature et délais d'admission

Les candidatures seront ouvertes début mars sur le site de l'université et les admissions se feront au fur et à mesure des candidatures posées.

Valeur ajoutée de la modalité pédagogique Apprentissage par rapport au rythme classique (avec stage)

Les entreprises ont pu observer une progression notable des compétences des étudiants sur une période prolongée dans le cadre de l'alternance. De plus, il est noté que les étudiants alternants, étant liés contractuellement à l'entreprise, développent rapidement un comportement en adéquation avec la structure. Ils se professionnalisent mieux ensuite.

Si choix mixité, pourquoi ?

La mixité est souhaitable. Dans le secteur d'activité, les entreprises sont ouvertes uniquement pendant la saison hivernale. Le rythme classique des stages convient à leur activité.

❖ Promotion / Actions et canaux de communication

En interne, réunion d'information à destination des L2 STAPS, L3 STAPS, des DEUST AGAPSC

A l'externe, promotion assurée par le service de communication de l'USMB et le SCUOPS lors des salons.

Cible Étudiants

- Salons
- Forums
- Information interne au sein de l'USMB (passerelles, poursuites d'études...)
- Site internet USMB
- Site internet FORMASUP SAVOIE MONT BLANC
- Réseaux sociaux
- Information dans les établissements (lycées, universités,...)

Cible entreprises

- Exploitation des fichiers de stages
- Exploitation des fichiers d'entreprises partenaires (ayant déjà accueilli des apprentis)
- Organisations professionnelles identifiées
- Plateformes de prospection et de qualification de fichiers
- Autre:





Commission de la Formation et de la Vie Universitaire

- Séance du 4 avril 2024 -

Délibération n°5.04/04/2024 relative bilan de l'année 2023 de la Contribution Vie étudiante et de campus (CVEC)

*Vu le code de l'éducation et notamment ses articles L 613-1, L712-1 et L712-6-1,
Vu les statuts de l'université Savoie Mont Blanc, adoptés par le conseil d'administration en sa séance du 7 juillet 2015, modifiés, et notamment son article 22,*

Article unique : adoption du bilan de l'année 2023 de la Contribution vie étudiante et de campus (CVEC)

Documents fourni en annexe.

Résultat du vote :

*Membres en exercice : 31
Quorum : 16
Membres présents : 12
Membres représentés : 6
Nombre de votants : 18*

*Nombre de suffrages exprimés : 18
Contre : 0
Abstention : 0
Pour : 18*

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université Savoie Mont Blanc, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des membres présents et représentés, le bilan de l'année 2023 de la Contribution vie étudiante et de campus (CVEC), tel que présenté en séance et décrit en annexe.

Chambéry, le 27 mai 2024

Le Président de l'Université Savoie Mont Blanc

Philippe Galez

La présente délibération prend effet à compter de sa publication et de sa transmission au recteur.

Classée au registre des délibérations de la commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU), consultable à la direction des études et de la vie étudiante (DEVE)

Publiée le :

Transmise au recteur le :

Modalités de recours contre la présente délibération : La présente délibération pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au recteur, d'un recours administratif auprès du président de l'université Savoie Mont Blanc ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative. La requête peut être déposée au greffe de la juridiction ou adressée par voie postale ou par la voie de l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr.

En cas de recours administratif préalable, le délai du recours contentieux est prolongé de la durée de réponse de l'auteur de la décision. Dans cette hypothèse, vous disposez de deux mois pour déposer un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Grenoble conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, à compter de la notification d'une décision expresse ou de la naissance d'une décision implicite de rejet résultant du silence gardé par l'administration pendant deux mois.

UTILISATION DES CRÉDITS CVEC

ANNÉE 2023

RAPPEL DU CADRE LEGISLATIF DE REFERENCE

Loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants

Code de l'éducation : articles L. 841-5, D. 841-2 à D. 841-11

Circulaire n° 2019-029 relative à la programmation et au suivi des actions CVEC

Rappel du cadre d'utilisation de la CVEC

Principes généraux

La CVEC doit permettre de « favoriser l'accueil et l'accompagnement social, sanitaire, culturel et sportif des étudiants et conforter les actions de prévention et d'éducation à la santé réalisées à leur intention » (article L. 841-5 du code de l'éducation).

Règles de répartition

- 30 % minimum au FSDIE
- 15 % minimum pour le Service de santé des étudiants
- 50 % maximum pour des activités ou actions rentrant dans le cadre de l'article L841-5 du code de l'éducation

Programmation et suivi

- Orientations et avis sur la programmation assurés par un comité de pilotage et un comité opérationnel

Les comités CVEC

Le comité de pilotage

■ Rôle du comité (1 réunion/an)



- Réfléchir aux grandes orientations pluriannuelles
- Permettre un meilleur maillage université-territoire
- Dresser des bilans annuels des actions menées chaque année

■ Composition



Représentants des Villes et Établissements :

- Représentant.e de Chambéry, Annecy, Bourget et Jacob-Bellecombette
- Direction de l'IFSI Chambéry
- Direction de l'IFSI Annecy
- Direction du CLOUS
- Vice-Président Formation de l'USMB ou son représentant
- Vice-Président Finances de l'USMB ou son représentant
- Direction des Etudes et de la Vie Etudiante
- Responsable du Service Vie Etudiante et de Campus
- Direction du Service de Santé Etudiante
- Direction du Service des Sports



Représentants des étudiants :

- Vice-Président Etudiant de l'USMB
- Vice-Président Etudiant du CROUS
- Vice-Président du Comité de Vie étudiante de l'IFSI de Chambéry
- Représentant élu de la promotion de l'année de l'IFSI d'Annecy
- 3 étudiants désignés par le Président de USMB
- 5 représentants élus en CA/CFVU, désignés par le Président de l'USMB



Membres invités (sans voix délibérative) :

- Représentants étudiants issus des associations étudiantes
- Représentants de doctorants

Les comités CVEC

Le comité opérationnel

- Rôle du comité (2 réunions/an) 

Emettre un avis sur la programmation annuelle et pluriannuelle des actions CVEC de l'établissement (étude des projets relatifs aux services, composantes et initiatives étudiantes)

- **Composition**



Représentants de l'établissement :

- Vice-Président Formation ou son représentant
- Direction des Etudes et de la Vie Etudiante
- Responsable du Service Vie Etudiante et de Campus
- Direction du Service de Santé Etudiant
- Direction du Service des Sports



Représentants des étudiants :

- Vice-Président Etudiant
- Quatre étudiants élus en CA/CFVU, désignés par le Président, pour un mandat de 2 ans



Membres invités (sans voix délibérative) :

- Représentants d'une association étudiante labellisée

Les recettes CVEC 2023

Année universitaire	2023
Nombre d'étudiants assujettis USMB	13 464
Reversement CVEC par étudiant	70,39 €
Montant CVEC assujettis USMB	947 699€
Montant CVEC assujettis UGA	39 286 €
Montant Total CVEC	986 985€

Dépenses sur fonds CVEC en 2023

Postes de dépense	Montant
FSDIE	268 597€
• <i>FSDIE projets</i>	213 546€
• <i>FSDIE aide sociale</i>	55 051€ <i>(dont subvention ASAP de 40 828€)</i>
Service de Santé Etudiante	253 168€
Service des Sports	80 483€
Maison des étudiants et de la réussite	120 544€
Projets collaboratifs	350 201 €
TOTAL dépensé en 2023	1 072 993 €

Taux d'exécution des crédits CVEC : **108,7 %**

Le Fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes (FSDIE)

Il est alimenté par **une partie de la CVEC** (a minima 30%) et se répartit en deux enveloppes :

- **aides aux projets associatifs des associations étudiantes de l'USMB et des IFSI de Chambéry et d'Annecy**
- **aides sociales aux étudiants en difficulté**

Sa gestion est assurée par la DEVE via la commission vie des campus-FSDIE et la CFVU du CAC

En 2023, 4 commissions FSDIE Projet et 8 commissions FSDIE Aide sociale ont été organisées.

1 – Aides aux projets associatifs: montant dépensé : 213 545,66€

Seules **les associations étudiantes labellisées** ou en cours de labellisation peuvent prétendre au FSDIE dans le cadre de leur dépôt de projets.

Les projets doivent avoir pour objectif le développement d'une initiative étudiante participant à la dynamique universitaire, à l'animation des campus et à l'amélioration des services aux étudiants notamment dans les domaines suivants : culturel et artistique, sportif, innovation technologique, partage et diffusion des savoirs, insertion professionnelle, information et accueil, mobilité étudiante, social et solidaire, de la santé et du handicap, citoyen et responsable, environnemental ou humanitaire

Le Fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes (FSDIE)

Pour l'année civile 2023 : 98 projets présentés par 39 associations labellisées de l'USMB ont pu être financés pour un montant moyen de subvention accordée de 2 235€. Au total, 63 associations ont été labellisées au cours de l'année civile.

Un programme de formations décliné en thématiques (gestion financière, organisation d'un évènement, communication, prévention des violences sexistes et sexuelles...) a été proposé à l'attention des étudiants, en particulier à destination des nouveaux membres des bureaux associatifs.

Une journée des associations a été organisée sur chaque campus et a mobilisé 25 associations étudiantes.

2- Aides sociales apportées aux étudiants en difficulté de l'USMB : **montant dépensé : 55 051,58€**

Les aides sociales spécifiques :

Chaque année l'USMB conventionne avec le CROUS pour **alimenter le dispositif des Aides Spécifiques Allocations ponctuelles (ASAP)**. Ce dispositif permet au CROUS d'apporter rapidement une aide financière personnalisée aux étudiants de l'USMB qui rencontrent momentanément de graves difficultés.

La subvention s'élève à **40 828€** pour l'année 2023. **77** aides financières ont été accordées au cours de l'année pour **67 étudiants bénéficiaires**. Ce dispositif a évolué, les aides de l'université étant versées en seconde intention, après attribution des aides d'urgence du CROUS. En moyenne, le montant de l'aide accordée par étudiant via ce dispositif était de **298€**. Le montant total des aides attribuées s'élève à **22 989€**. La part de la subvention non dépensée permettra de soutenir des étudiants en 2024.

L'USMB a également accordé des **aides spécifiques** (pour répondre à des besoins exceptionnels et sur proposition des assistantes sociales de l'USMB) pour un montant de **9 350€**. Celles-ci ont concerné **32 étudiants**, soit une aide moyenne de **292€** par étudiant. 9 aides sous forme de cartes Carrefour ont par ailleurs été attribuées pour un montant de **450€**.

Les exonération ou remboursement des droits d'inscription :

En 2023, le montant des exonérations ou des remboursements des droits d'inscription nationaux accordés par l'USMB était de **19 087€** pour **66 étudiants**.

Les attributions de fin d'année civile font l'objet d'un versement au début de l'année suivante, justifiant ainsi l'écart entre le montant des aides attribuées et les dépenses. Un achat de 20 cartes Carrefour a été réalisé en 2023, pour un montant total de 950€. Les 11 bons restants seront attribués en 2024.

Le service de santé étudiante

Ses missions s'organisent autour de 3 axes (décret n° 2023-178 du 13 mars 2023).

- l'accès aux soins de premier recours de tous les étudiants du territoire
- la prévention, la promotion de la santé autour de la santé mentale, la santé sexuelle, les addictions et l'alimentation
- la veille sanitaire

Montant pris sur fonds CVEC : 253 168€

Le SSE de l'USMB dispose de locaux sur les trois campus, il comptabilisait **10,5 ETPT** sur l'exercice 2023 pour une masse salariale s'élevant à **675 217€**.

STATUT	MS 2023	ETPT 2023
TIT	353 596	5,68
CDI	290 526	4,09
CDD	31 095	0,79
Total	675 217	10,56

Le budget lié au fonctionnement et à l'investissement du service s'élève à **52 914€** en 2023.

Taux de prise en charge du SSE par la CVEC : 34,76%

Le service des sports

Il propose des activités sportives aux étudiants (activités, sorties, stages, ...) et a développé une proposition de pratique en autonomie. Les pratiques sportives s'inscrivent dans une logique de formation dite « qualifiante » avec obtention d'ECTS/bonus ou formation « personnelle », sans validation d'ECTS et visent le développement de l'étudiant dans ses différentes dimensions.

Montant financé par la CVEC : 80 483€

En 2023, la CVEC a permis de participer au financement de la réfection d'un terrain de sport à l'espace Emile Allais sur le campus du Bourget ainsi que l'achat d'équipement pour développer la pratique en autonomie proposée gratuitement aux étudiants sur trois campus à hauteur de **33 535,55€**. Une partie a également financé des heures complémentaires d'enseignants de sport à hauteur de **46 950,74€** qui permettent à tous les étudiants d'avoir une activité sportive gratuite par semestre en formation personnelle (12 séances/S) voir deux activités gratuites s'ils prennent également une activité évaluée en formation qualifiante.

ACTION	COUT TOTAL
Réfection d'un terrain de sport / Equipement	100 597€
Heures complémentaires enseignants	140 852€
Total	241 449€

Taux de prise en charge des actions par la CVEC : 33,33%

Les projets collaboratifs - dispositif



L'USMB a établi un dispositif spécifique consacré à la gestion de la CVEC qui s'appuie sur un **développement collaboratif de projets** destinés aux étudiants.

Chacun des projets collaboratifs est porté par un groupe de travail animé par le Service Vie Étudiante et de Campus (SVEC) associant différents services et directions de l'université.

Les projets collaboratifs sont divisés en **6 thématiques principales** (« les projets collaboratifs » ou « PC ») qui regroupent différents types d'actions.

PC 1 : Accueil et intégration

PC2 : Vie de campus écoresponsable

PC3 : Santé, bien-être

PC4 : Université connectée

PC5 : Égalité

PC6 : Vie culturelle

Les projets collaboratifs – Les Budgets

Actions	Budget prévisionnel	Dépenses engagées 2023
PC1 - Accueil et intégration des étudiants	65 796€	92 133 € (68 615 € + MS 23 518 €)
Evènements d'accueil des primo-arrivants		33 581 €
Ateliers BOOST		8 466 €
Horaires élargis BU		23 319 €
Etudiants relais vie étudiante		20 588 €
Etudiants relais internationaux		2 930 €
Temps café des étudiants relais		685 €
Evènements de convivialité		642 €
Frais divers transversaux		1 922 €
PC2 - Vie de Campus écoresponsable	35 000€	50 120 €
Aménagements USMB/IFSI		39 129 €
Semaines étudiantes SERD/SEES		5 424 €
Evènements de convivialité mensuels		2 766 €
Vie associative (Journées des associations / Ateliers vie associative)		2 801 €
PC3 - Santé, Bien-être	55 744€	68 701 € (32 713 € + MS 35 988 €)
Sensibilisation Etudiants relais santé		1 654 €
Chargé de projet santé/bien-être		5 888 €
Accès aux soins		7 460 €
Médiation animale		9 726 €
Jardin partagé		3 175 €
Activités bien-être		3 282 €
Prévention des risques festifs (Safe Pack / Interventions auprès des associations étudiantes)		1 424 €
Accès à la nature		1 200 €
Ateliers auto-défense		2 694 €
Favoriser l'accès à la pratique sportive		2 098 €
Etudiants relais sport		30 100 €

Les projets collaboratifs – Les Budgets

Actions	Budget prévisionnel	Dépenses engagées 2023
PC 4 - Université connectée	34 894€	29 027 € (6 559 € + MS 22 468 €)
Prêt d'ordinateurs portables		1 426 €
Prêt d'appareils photo		3 350 €
Matériel communication		1 783 €
Chargé de communication vie étudiante		22 468 €
PC 5 - Égalité	57 953€	70 196 €
Festival plus d'égalité		49 837 €
Actions de sensibilisation Egalité / VSS		14 727 €
Distributeurs de protections menstruelles		5 632 €
PC 6 - Vie culturelle	74 569€	40 024 € (34 379 € + MS 5 645 €)
Offre culturelle sur les campus		5 574 €
Offre culturelle hors les murs		24 392€
Concours Prix des Talents		2 163 €
Pratique musicale		500 €
Prêt de jeux de société		1 750 €
Etudiants relais culture		5 645 €
TOTAL	323 956€	350 201 €

Projet collaboratif 1

Accueil et intégration des étudiants

Objectif : Mettre en place des services et activités spécifiques visant à favoriser l'accueil et l'intégration des étudiants à l'USMB

Portage : Vice-Présidente Vie de campus, culture, CSTI, animation de la lutte contre les discriminations, Service Vie Etudiante et de Campus, Direction des Relations Internationales, Service Information Orientation et Insertion Professionnelle

Actions :

- Evènements d'accueil des étudiants primo-arrivants
- Ateliers BOOST
- Participation au financement des horaires élargis des Bibliothèques Universitaires
- Recrutement d'Etudiants Relais Vie Etudiante et Etudiants Relais Internationaux
- Le café des étudiants relais 

ZOOM sur l'évènement Vôga 2023

Objectif: accueillir les étudiants primo-arrivants avec une attention particulière pour le public des néo-bacheliers

- ✓ Découvrir les services USMB à l'étudiant
- ✓ Découvrir le territoire et de la vie culturelle locale
- ✓ Se familiariser géographiquement avec le campus
- ✓ Créer une cohésion entre étudiants / identité USMB

- 1 jour d'évènement sur chaque campus
- 2 temps de sensibilisation sur les VSS et les enjeux environnementaux
- Implication forte des **composantes, services, associations et des partenaires :**



11 services de l'USMB
23 partenaires
20 associations étudiantes



Projet collaboratif 2

Vie de campus éco responsable

Objectif : Organiser des actions écoresponsables sur les campus et des aménagements en matière de vie étudiante tenant compte de la dimension environnementale

Portage : Vice-Présidente Vie de campus, culture, CSTI, animation de la lutte contre les discriminations, Service Vie Etudiante et de Campus, Direction du Patrimoine

Actions :

- Aménagement des campus et IFSI
- Semaine Etudiante de Réduction des Déchets
- Semaine Etudiante de l'Écologie et de la Solidarité
- Evènements de convivialité mensuels 
- Ateliers vie associative
- Journées des associations étudiantes

 Nouvelle action

ZOOM sur les semaines de l'écologie



- Semaine étudiante de l'écologie et de la solidarité / Mars 2023



- Semaine étudiante de réduction des déchets / Novembre 2023



- 90 actions proposées (conférences, ateliers, stands d'informations, projection de film, ...)
- 2 038 participations étudiantes aux actions
- Implications des associations étudiantes et partenaires du territoire
- Synergies dans le cadre du collectif Agir Ensemble



ZOOM sur le projet Tous en selle

- Installation d'un **abri à vélo** sur le campus du Bourget-du-Lac
- **Projet lauréat** du concours étudiant « Biodiversité & Transition énergétique » 2021
- Financement **CVEC et Alvéole+**
- Synergies dans le cadre du **plan de mobilité**



Quelques chiffres :

- **30** nouveaux stationnements abrités (+10% de stationnement)
- **3** directions de l'Université impliquées dans le projet (DEVE, DIRPAT, DIRCOM)
- **3** jours de travaux
- **2** ans entre l'élaboration du concours étudiant et la réalisation

Projet collaboratif 3

Santé – Bien être

Objectif : Favoriser le bien-être général des étudiants, leur réussite, leur intégration.

Porteurs : Vice-Présidente Vie de campus, culture, CSTI, animation de la lutte contre les discriminations, Service Vie Etudiante et de Campus, Service de Santé Etudiante, Service Des Sports

Actions :

- Recrutement d'étudiants relais santé
- Recrutement d'étudiants relais sport
- Chargé de projet Santé
- Activités bien-être (relaxation, gestion du stress, journées chill, jeux d'échec,...)
- Actions de prévention des risques festifs
- Ateliers auto-défense
- Jardin partagé ★
- Accès à la nature ★
- Accès aux soins (dont dépistage bucco-dentaire)
- Médiation animale ★
- Café sport santé ★
- Accès à la pratique en autonomie

★ Nouvelle action

Zoom sur la médiation animale

Une action visant à favoriser l'estime de soi et l'apaisement ainsi qu'à communiquer avec bienveillance

- 3 séances de médiation avec des chiens
- 2 séances de médiation avec des petits animaux (cochons d'inde, lapins, oiseaux)

➤ **147 participations étudiantes**



Projet collaboratif 4

Université connectée

Objectif : Faciliter l'accès au numérique des étudiants via une banque de matériel informatique afin de garantir une égalité d'accès aux ressources numériques et favoriser la réussite étudiante.

Portage : Vice-Présidente Vie de campus, culture, CSTI, animation de la lutte contre les discriminations, Service Vie Etudiante et de Campus, Service Commun de Documentation et des Bibliothèques Universitaires

Actions :

- Prêt d'ordinateurs portables
- Prêt d'appareils photo ★
- Sondages étudiants
- Chargé de communication vie étudiante

ZOOM sur les prêts d'ordinateurs portables :



Prêts ponctuels

- Matériel disponible au sein des BU
- Prêt d'un jour ou au mois
- Renouvellement possible
- 577 prêts :

338 prêts au mois

239 prêts sur place

Prêts de longue durée

- Sur évaluation sociale
- Etude des demandes en commission FSDIE
- Prêt assuré par le SVEC
- 63 Attributions

Projet collaboratif 5

Égalité

Objectif : Promouvoir un environnement universitaire plus favorable au bien-être et à la réussite éducative des étudiants qu'importe leur sexe, leur genre, leur orientation sexuelle et leurs handicaps par une approche transversale et participative de l'égalité, de l'équité et de la diversité. Cela en étudiant la réalité à l'USMB, en menant des actions d'information et de sensibilisation et en mettant en place des processus d'accompagnement des victimes de discriminations et/ou de violences.

Portage : Vice-Présidence Vie de Campus, Vice-Président Étudiant, Service Vie Etudiante et de Campus

Actions :

- Festival Plus d'Égalité
- Distributeurs de protections menstruelles
- Sensibilisation Égalité / Violences Sexistes et Sexuelles 

 Nouvelle action

ZOOM sur la création d'une capsule vidéo

- Outil d'information permettant de faire connaître les dispositifs d'accueil, écoute et accompagnement des étudiants et de faciliter l'accès à la **plateforme de signalement** de l'USMB
- Diffusion de la vidéo lors de **temps de sensibilisation**
- **Accès libre** sur l'Espace Etudiant



VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES



SERVICE DE SANTÉ ÉTUDIANTE

ASSISTANTE SOCIALE



- Procédure disciplinaire
- Avertissement
- Exclusion



Poursuite judiciaire



ZOOM sur la campagne de sensibilisation Égalité

- **Campagne de sensibilisation** contre les discriminations et le harcèlement en milieu universitaire
- **48 stickers** disposés dans les locaux de l'USMB et du CROUS
- Inscription de l'action dans le cadre des engagements pris par l'USMB, en lien avec le **Plan national de lutte contre les violences sexistes et sexuelles** porté par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche
- Sur une idée de l'**Université de Genève** qui a porté une action similaire en 2017

Ici, tolérance
zéro vis-à-vis
des violences et
discriminations

#Plusd'Égalitéàl'USMB

Ici, une
personne a été
jugée sur son
apparence

#Plusd'Égalitéàl'USMB

Ici,
l'homophobie
a fait une
victime.

#Plusd'Égalitéàl'USMB

Ici,
il n'y a pas
de honte à
avoir

#Plusd'Égalitéàl'USMB

Projet collaboratif 6

Vie Culturelle

Objectif : Sur les campus intra-muros et hors les murs les évènements sportifs et artistiques permettent des moments privilégiés, des temps forts d'échanges, de rencontres, de plaisir. Le défi à relever serait de rendre l'étudiant acteur de sa vie de campus par la pratique des activités artistiques inscrites dans l'ouverture à la vie sociale.

Portage : Vice-Présidente Vie de campus, culture, CSTI, animation de la lutte contre les discriminations, Service Vie Etudiante et de Campus

Actions :

- Places de spectacle, concert, cinéma, festival, ...
- Actions culturelles sur les campus
- Concours artistique « Le Prix des Talents »
- Pratique musicale : accès à des studios de répétition ★
- Evènement Art'iculation
- Prêt de jeux de société ★

★ Nouvelle action

ZOOM sur l'offre culturelle USMB

- Billetterie étudiante disponible sur l'Espace Etudiant
- Newsletter mensuelle
- Une offre riche et diversifiée en Savoie et Haute-Savoie

- La note des étudiants : **4,7/5**



30 spectacles et concerts

Magie, cirque, théâtre, danse, etc.
Gratuit ou à 2€



Cinéma

des places chaque mois dans des cinémas d'art et essai, des places de ciné-débat ou ciné-conférence



Des ateliers et animations sur les campus

Ateliers lecture, écriture, musique, aquarelle, nuit de la lecture, etc.



Prix des Talents

Un concours artistique visant à mettre en lumière les talents des étudiants



Art'iculation

Une soirée culturelle valorisant les projets étudiants (Expositions, remises des prix, cinéma, concerts, etc.)



Prêt de jeux de société

Des jeux mis à disposition dans les Bibliothèques Universitaires



Des actions hors les murs

Stage de théâtre, visites d'Aix-les-bains, visite de théâtre, festival de la BD, studios de répétition, etc.



Résidence d'artiste, campus d'Annecy

Portée par 3 composantes, le SVEC et l'association étudiante ACUA. En collaboration avec l'ESAAA

ZOOM sur l'évènement Art'iculation:

Un temps fort de clôture de l'offre culturelle de l'USMB :

- Remises de prix des **concours Prix des Talents** et **Shoot les discriminations**
- Restitution de **projets d'étudiants** (expositions, vidéos, musique, slam, ...)
- **Concerts**

